



ECOWAS COMMISSION  
COMMISSION DE LA CEDEAO  
COMISSÃO DA CEDEAO



Co-funded by the  
European Union



# INTÉGRATION DU GENRE DANS LES ÉLECTIONS PAR LA COMMISSION DE LA CEDEAO :

Un rapport d'évaluation et plan d'action

[www.ecowas.int](http://www.ecowas.int)

Supported by

**giz** Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



ECOWAS COMMISSION  
COMMISSION DE LA CEDEAO  
COMISSÃO DA CEDEAO

Copyright © 2022 par Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

Tous droits réservés.

Aucune partie de ce rapport ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans autorisation écrite de l'éditeur ou de l'auteur, sauf dans la mesure permise par la loi nigériane sur le droit d'auteur.

INTEGRATION du genre dans les elections par la commission de la CEDEAO: un rapport d'evaluation et plan d'action

Commission de la CEDEAO

1.Elections—West Africa

2.Gender mainstreaming—West Africa

I. Commission de la CEDEAO

JQ2998.I88

2024

269.2092

ISBN: 978-978-61012-3-1

(pbk)

AACR2

## Remerciements

Le rapport d'évaluation et le plan d'action sur l'intégration du genre dans les élections au sein de la Commission de la CEDEAO ont été élaborés grâce à la collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les États membres, avec le concours financier du Programme d'appui de l'Union européenne au mandat régional de paix, de sécurité et de stabilité de la CEDEAO (UE-PSS), sous la supervision du général Francis A. Behanzin, commissaire chargé des affaires politiques, paix et sécurité, et du Dr Siga Fatima Jagne, commissaire chargée des affaires sociales et genre, Commission de la CEDEAO.

La Commission de la CEDEAO exprime sa gratitude à l'Union européenne (UE) pour avoir appuyé financièrement notamment l'évaluation, l'analyse et l'élaboration du rapport et le plan d'action qui l'accompagne sur l'intégration du genre dans les élections dans l'espace CEDEAO et ses relations avec les États membres, ainsi qu'avec les organismes suivants :

### **COMMISSION DE LA CEDEAO & ECONEC**

M. Francis Oke, Chef de la Division Assistance Électorale de la CEDEAO (Superviseur Technique)

Dr. Sintiki Tarfa Ugbe, Directrice, Affaires Humanitaires et Sociales

M. Luther Barou, Chargé de Programme, Opérations

M. Abdoul Raouf Salami, chargé de Programme, ECONEC

Mme Mariam Toure, Assistante de Programme, ECONEC

Mme Maryam Tukur, Chargée de Recherche, Division Assistance Électorale

### **Chercheur et analyste des données de base et rapports**

M. Theophilus Dowetin, Consultant indépendant

Nous adressons nos remerciements à tous les experts qui ont été consultés dans le cadre de l'élaboration du rapport. La liste des experts qui ont participé à la réunion de validation du rapport et du plan d'action sur l'intégration du genre dans les élections, qui s'est tenue à Accra, au Ghana, du 6 au 7 % de la population de l'Afrique de l'Ouest et les pays de la région qui organisent des élections sans la participation libre et égale des femmes ne sont sans doute pas encore des démocraties.

## Avant-propos

Ce rapport met en évidence les nombreuses façons dont le genre est intégré dans la structure institutionnelle et les pratiques de la Commission de la CEDEAO en ce qui concerne la promotion de la démocratie et de la gouvernance par le biais d'élections crédibles. Guidée par des cadres régionaux solides et un soutien technique et financier aux États membres, la Commission a contribué positivement à la conduite des élections dans la région par le biais de ses missions d'enquête, de ses missions d'observation électorale et de ses rapports, et en favorisant la mise en réseau des organes de gestion des élections et de nombreuses autres parties prenantes.

Cependant, les conclusions de l'évaluation indiquent que l'intégration du genre dans la plupart des institutions nationales telles que les organes de gestion des élections et régionales telles que la Commission de la CEDEAO, le Parlement de la CEDEAO et l'ECONEC doit être cultivée pour embrasser pleinement le concept d'égalité des sexes. Pour améliorer les progrès dans la participation des femmes aux élections en Afrique de l'Ouest, les obstacles politiques, électoraux et socio-économiques mis en évidence dans ce rapport doivent être éliminés.

Le Cadre stratégique de la CEDEAO pour les élections sur le genre décrit les dix (10) domaines thématiques stratégiques qui devraient servir de piliers pour interroger les divers problèmes et défis qui sous-tendent les efforts et les stratégies visant à éliminer les obstacles à la participation et à la représentation égales des hommes et des femmes dans l'arène politique en Afrique de l'Ouest, comme suit:

|                                                                 |                                                                                   |                                                                              |                                                  |                                                                                      |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>01</b><br>Genre et cadre<br>Juridique pour<br>Les élections  | <b>02</b><br>Partie prenante<br>La mobilisation<br>Et stratégique<br>Partenariats | <b>03</b><br>Pré-élections<br>genre et<br>capacité<br>électorale<br>bâtiment | <b>04</b><br>Civique et<br>électeur<br>éducation | <b>05</b><br>Genre et<br>institutionnel<br>cadre pour<br>élections/rôle de<br>econec |
| <b>06</b><br>CEDEAO<br>élection<br>observation<br>Missions/DEAU | <b>07</b><br>Financement<br>genre et<br>élections                                 | <b>08</b><br>Genre et<br>électoral<br>sécurité                               | <b>09</b><br>Les média, genre<br>et élections    | <b>10</b><br>Post-électorale<br>capacité<br>développement<br>pour femmes<br>élues    |





Nous félicitons le chercheur/analyste/rédacteur de rapports, le personnel de la CEDEAO et de l'ECONEC et les experts des États membres pour leur contribution à la production du rapport et du plan d'action qui l'accompagne. Nous appelons le leadership de la Commission, des États membres et de toutes les autres parties prenantes à utiliser ce rapport et ce plan d'action comme cadre de base pour promouvoir la responsabilisation à l'égard de la participation et de la représentation politiques des femmes en Afrique de l'Ouest. A ce stade, la Commission de la CEDEAO souhaite féliciter l'Union européenne pour son soutien indéfectible à son évaluation de base et à son plan d'action sur le genre et la médiation à travers la mise à disposition par l'Union européenne de l'appui au programme régional de la CEDEAO pour la paix, la sécurité et la stabilité (projet CEDEAO-UE PSS).

**Gen. Francis A. BEHANZIN**

Commissaire aux affaires politiques,  
à la paix et à la sécurité

**Dr. Siga Fatima Jagne**

Commissaire aux affaires sociales  
et au genre

# Table des matières

|                           |                                                                                                                            |    |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Remerciements             |                                                                                                                            | 2  |
| Avant-propos              |                                                                                                                            | 3  |
| Liste des tableaux        |                                                                                                                            | 7  |
| Acronymes et abréviations |                                                                                                                            | 9  |
| Résumé                    |                                                                                                                            | 11 |
|                           |                                                                                                                            |    |
| 1.0                       | Introduction                                                                                                               | 13 |
| 1.1                       | Orientation et objectifs de l'évaluation de base                                                                           | 14 |
| 1.2                       | Méthodologie de l'évaluation                                                                                               | 15 |
| 1.3                       | Aperçu du genre et du paysage électoral en Afrique de l'Ouest                                                              | 16 |
| 1.4                       | Exemple de réussite : Élection                                                                                             | 17 |
|                           |                                                                                                                            |    |
| 2.0                       | La Division de l'assistance électorale de la CEDEAO, Genre et élection                                                     | 20 |
| 2.1                       | Définition de l'assistance électorale au sein de la CEDEAO                                                                 | 20 |
| 2.2                       | Observation électorale à long terme de la CEDEAO et genre                                                                  | 21 |
| 2.3                       | Observation électorale à court terme de la CEDEAO et genre                                                                 | 22 |
| 2.4                       | Genre et base de données d'observation électorale de la CEDEAO                                                             | 27 |
|                           |                                                                                                                            |    |
| 3.0                       | Capacité électorale de la CEDEAO Construction et genre                                                                     | 29 |
| 3.1                       | Cadre stratégique de la CEDEAO sur le genre et les élections                                                               | 35 |
| 3.2                       | Collaboration de la Commission de la CEDEAO avec les femmes parlementaires de la CEDEAO                                    | 39 |
| 3.3                       | Genre et culture institutionnelle de la Commission de la CEDEAO                                                            | 41 |
| 3.4                       | Participation politique des jeunes et du genre en Afrique de l'Ouest                                                       | 42 |
|                           |                                                                                                                            |    |
| 4.0                       | CEDEAO, partis politiques, genre et élections                                                                              | 46 |
| 4.1                       | Audit sur l'égalité des sexes de l'ECONEC                                                                                  | 47 |
| 4.2                       | Genre et situation électorale Salle                                                                                        | 52 |
| 4.3                       | Une étude de cas de la Commission électorale nationale indépendante du Nigéria, Genre et élections : réalisations et défis | 53 |

|     |                                                                                                                                          |    |
|-----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 4.4 | Intégration de la dimension de genre par la Commission de la CEDEAO : le cas de l'observation des élections générales de 2019 au Nigeria | 57 |
| 5.0 | Conclusion                                                                                                                               | 63 |
| 6.0 | Recommandations                                                                                                                          | 66 |
| 7.0 | Référence                                                                                                                                | 70 |
| 8.0 | Plan d'action pour la Direction du genre de la CEDEAO, EAD & ECONEC                                                                      | 72 |
|     | Annexe 1                                                                                                                                 | 76 |
|     | Annexe 2                                                                                                                                 | 77 |

## Liste des Tableaux

|              |                                                                                                     |    |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 1 :  | Parité hommes-femmes au Sénégal, au Cap-Vert et en Guinée                                           | 17 |
| Tableau 2 :  | Aperçu de la nature de l'intégration de la dimension de genre dans les élections                    | 22 |
| Tableau 3 :  | Répartition par sexe de la composition des STEOM de la CEDEAO de 2015 à 2018                        | 25 |
| Tableau 4 :  | MOE de la CEDEAO – Niveau de rapports et recommandations sensibles au genre                         | 25 |
| Tableau 5 :  | Base de données sur le genre et l'observation électorale de la CEDEAO                               | 28 |
| Tableau 6 :  | Formation au KAIPTC Parrainée par la CEDEAO de 2008 à 2010                                          | 31 |
| Tableau 7 :  | Participants à la formation organisée par la CEDEAO sur le règlement des litiges électoraux en 2014 | 32 |
| Tableau 8 :  | Formation sur le genre et le renforcement des capacités électorales de 2015 à 2018                  | 34 |
| Tableau 9 :  | Formation au renforcement des capacités de la CEDEAO Écart en matière d'équité entre les sexes      | 35 |
| Tableau 10 : | Statistiques de la représentation des femmes au Parlement de la CEDEAO (quatrième législation)      | 41 |
| Tableau 11 : | Classement sous-régional des parlementaires de moins de 30 ans                                      | 43 |
| Tableau 12 : | Participation des jeunes à l'observation des élections de la CEDEAO                                 | 44 |
| Tableau 13 : | Caractéristiques de genre parmi les présidents des membres de l'ECONEC                              | 49 |

|              |                                                                                                                                                                                                   |    |
|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 14 : | Responsables focaux ECONEC des différents OGE membres                                                                                                                                             | 50 |
| Tableau 15 : | Répartition par sexe de la composition de la mission d'observation de la CEDEAO – Élections de 2019 au Nigéria                                                                                    | 59 |
| Tableau 16 : | Composition des observateurs à long terme de la CEDEAO au Nigéria Élections de 2019                                                                                                               | 59 |
| Tableau 17 : | Composition des observateurs à court terme de la CEDEAO au Nigéria Élections de 2019                                                                                                              | 60 |
| Tableau 18 : | Lacunes identifiées dans l'intégration de la dimension de genre dans les élections à la CEDEAO en décembre 2018                                                                                   | 64 |
| Annexe 1 :   | La liste des experts à la réunion finale de validation du rapport et du plan d'action sur l'intégration de la dimension de genre dans les élections, tenue à Accra, au Ghana, les 6 et 7 mai 2019 | 77 |
| Annexe 2 :   | Communiqué de la réunion des ministres du Genre et de la Femme de la CEDEAO tenue le 10 février 2017 à Abidjan, Côte d'Ivoire                                                                     | 78 |

## Acronymes et Abréviations

|        |                                                                |
|--------|----------------------------------------------------------------|
| AAEA   | Association des autorités électorales africaines               |
| UA     | Union africaine                                                |
| AfRO   | Bureau régional Afrique – Open Society Foundation              |
| BRIDGE | Bâtir des ressources en démocratie, gouvernance et élections   |
| CEI    | Commission Electorate Indépendante                             |
| CENI   | Commission Electorate Nationale Indépendante                   |
| CNE    | Comissão Nacional Eleitoral                                    |
| COFFIG | Coalition des Filles et des Femmes de Guinée                   |
| COFFIG | Coalition des Filles et des Femmes de Guinée                   |
| OSC    | Organisations de la Société Civile                             |
| DANIDA | Agence Danoise de Développement International                  |
| EAD    | Division de l'assistance Électorale de la CEDEAO               |
| ECOFEP | Femmes Parlementaires de la CEDEAO                             |
| ECONEC | Réseau des Commissions Électorales de la CEDEAO                |
| CEDA   | Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest        |
| OGE    | Organes de Gestion des Élections                               |
| EOM    | Mission d'observation Électorale                               |
| ESR    | Salle de Situation Électorale                                  |
| UE     | Union Européenne                                               |
| FCT    | Territoire de la Capitale Fédérale (du Nigéria)                |
| FFM    | Mission d'enquête                                              |
| FOSEP  | La Force de Sécurité Elections Présidentielles                 |
| G-OSC  | Organisations de la Société Civile axées sur le Genre          |
| GESF   | Cadre stratégique Genre et Élections de la CEDEAO              |
| GIZ    | Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GmbH) |
| CENI   | Commission Électorale Nationale Indépendante, Nigéria          |
| UIP    | Union Interparlementaire                                       |
| LTEO   | Observateurs Électoraux à Long Terme                           |

|        |                                                                                           |
|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| KAIPTC | Centre International Kofi Annan de Formation au Maintien de la paix                       |
| LTEOM  | Mission d'observation Électorale à Long Terme                                             |
| LTOs   | Observateurs à Long Terme                                                                 |
| NEC    | Commission Électorale Nationale                                                           |
| NPF    | Force de Police du Nigéria                                                                |
| OSIWA  | Open Society Initiative pour l'Afrique de l'Ouest                                         |
| PAPS   | Département des Affaires Politiques, de la paix et de la Sécurité, Commission de la CEDEA |
| OPD    | Personnes Vivant Avec un Handicap                                                         |
| SADC   | Communauté de Développement de l'Afrique Austral                                          |
| STEOs  | Observateurs Électoraux à Court Terme                                                     |
| STEOM  | Mission d'observation Électorale à Court Terme                                            |
| STO    | Observateurs à Court Terme                                                                |
| PNUD   | Programme des Nations Unies pour le Développement                                         |
| RCSNU  | Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies                                       |
| WANEP  | Réseau Ouest-africain Pour la Consolidation de la paix                                    |
| WSR    | Salle de Situation des Femmes                                                             |

## Résumé

La culture au sein de la plupart des institutions nationales telles que les organes de gestion des élections et les institutions régionales telles que la Commission de la CEDEAO, le Parlement de la CEDEAO et l'ECONEC doit être cultivée pour embrasser pleinement le concept d'égalité des sexes. L'absence d'une politique institutionnelle en matière d'égalité des sexes et de personnes axées sur l'égalité des sexes dans les départements de la Commission de la CEDEAO et dans les structures électorales nationales et régionales signifie qu'il y a peu d'incitation à la responsabilisation pour l'intégration de la problématique hommes-femmes dans la conception et la mise en œuvre des programmes. La volonté politique de traduire l'engagement de promulguer et de respecter la législation sur l'égalité des sexes liée aux élections dans la plupart des pays de la région est faible. Le manque d'intégration du genre dans les élections en Afrique de l'Ouest est flagrant car la pertinence des droits politiques des femmes est souvent réduite à un point dans les rapports des observateurs électoraux. La Commission de la CEDEAO aurait besoin de capacités stratégiques, opérationnelles et de gestion accrues pour générer et exiger la responsabilisation dans l'intégration de la problématique hommes-femmes dans un domaine de résultats clé pour la paix et la sécurité tel que les élections. Le présent rapport d'évaluation et plan d'action propose des propositions clés. Les activités, si elles sont mises en œuvre par les parties prenantes, peuvent transformer la représentation et la participation des femmes aux élections en Afrique de l'Ouest.





## 1.0 Introdução

## 1.0 Introduction

Les droits des femmes sont des droits humains. La participation politique et la représentation des hommes et des femmes sont un droit humain. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des composantes essentielles du développement humain, de la paix et de la sécurité, et le fondement de la démocratie. La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies reconnaît l'impact disproportionné et unique des conflits armés sur les femmes et les filles. L'Objectif de développement durable (ODD) 5 sur l'égalité des sexes vise à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. Le développement, la gouvernance et les élections partagent un concept commun appelé genre. Les élections sont la racine indispensable de la démocratie. Ils sont maintenant presque universels. 1 Bien que les élections ne fassent pas nécessairement la démocratie, « les démocraties sans élections crédibles ne sont pas des démocraties du tout ». Les femmes constituent environ 50% de la population de l'Afrique de l'Ouest et les pays de la région où les élections ne sont pas libres et égales ne sont sans doute pas encore des démocraties.

Le genre est le rôle distinctif attendu des hommes et des femmes dans notre

société. Ces rôles ne sont pas statiques et il existe un potentiel d'égalité dans la dynamique des opportunités pour les hommes et les femmes lorsque des efforts conscients sont déployés par des organisations internationales, régionales et nationales travaillant ensemble pour s'assurer qu'il y a des règles du jeu équitables pour tous dans la démocratie, la gouvernance et le volet électoral.

*« Le genre est défini comme la signification sociale donnée aux différences biologiques entre les sexes. C'est une construction idéologique et culturelle, mais elle est aussi reproduite dans le domaine des pratiques matérielles. Elle affecte la répartition des ressources, des richesses, du travail, de la prise de décisions et du pouvoir politique, ainsi que la jouissance des droits au sein de la famille ainsi que de la vie publique. Malgré des variations entre les cultures et au fil du temps, les relations entre les sexes dans le monde entraînent l'asymétrie du pouvoir entre les hommes et les femmes en tant que trait omniprésent. Ainsi, le genre est un stratifieur social et, en ce sens, il est similaire à d'autres stratifieurs tels que la race, la classe, l'ethnicité, la sexualité et l'âge. Elle nous aide à comprendre la construction sociale des identités de genre et la structure inégale du pouvoir qui sous-tend la relation entre les sexes ».*

---

<sup>1</sup> Kofi A. Annan, Président de la Commission mondiale sur les élections, la démocratie et la sécurité dans l'approfondissement de la démocratie : une stratégie pour améliorer l'intégrité des élections dans le monde 2012 : 3, « Avant-propos » de Kofi A. Annan

**1999 Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, Nations Unies, New York, 199, page ix**

L'énormité de la tâche consistant à parvenir à l'égalité des sexes exige l'établissement et le renforcement de partenariats entre les pays et les

institutions. La Commission de la CEDEAO a, au fil des ans, entretenu des relations avec plusieurs institutions telles que l'Econec, la GIZ, le WANEP, le KAIPTC, etc. à l'appui des efforts de démocratisation et du processus électoral dans ses États membres.

## 1.1 But et objectifs de l'évaluation de base

Cette mission se concentre sur l'analyse institutionnelle de la Commission de la CEDEAO, des structures nationales connexes, des institutions et des parties prenantes, qui servira d'évaluation de base pour faciliter les efforts de la CEDEAO dans l'acquisition de capacités stratégiques, opérationnelles et de gestion accrues ; accroître la responsabilité de la CEDEAO pour intégrer le genre dans un domaine de résultats clés de la paix, de la sécurité et de la stabilité, à savoir les élections. L'évaluation indique les approches de l'intégration du genre dans les élections ; les propositions pour

renforcer l'intégration du genre ; un plan d'action d'intégration du genre et un cadre pour suivre et évaluer la mise en œuvre de l'assistance à l'intégration du genre dans les élections par la Commission de la CEDEAO.

Cette évaluation vise à mettre en relief et à comprendre les dimensions de genre des activités de la Division de l'assistance électorale de la CEDEAO (DAEC), des institutions électorales aux niveaux régional (ECONEC) et national des organes de gestion des élections (OGE) ainsi que des partis politiques. L'évaluation :



Identifie les priorités de changement institutionnel et les besoins de renforcement des capacités en vue d'intégrer la dimension de genre dans les processus et systèmes électoraux aux niveaux régional et national.



Introduit un mécanisme de suivi et d'évaluation du genre afin d'accroître la cohérence dans la mise en œuvre du plan d'action du Cadre stratégique pour le genre et les élections de la CEDEAO (CSGE).

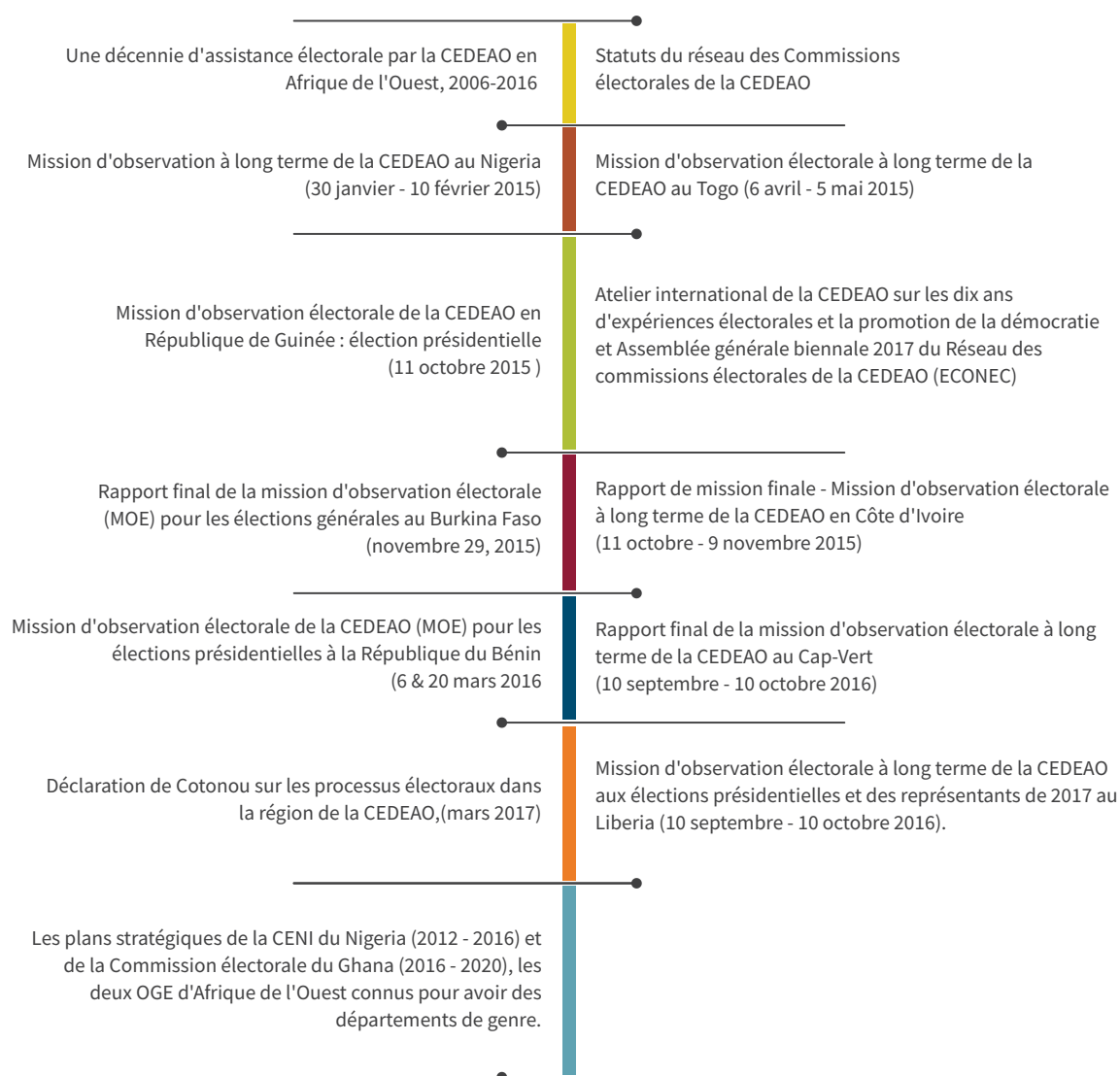


Vise à mettre en relief les leçons apprises et les meilleures pratiques relatives à l'intégration du genre dans les élections dans la région et en particulier, le processus d'assistance électorale.

Cette évaluation a analysé les approches de l'intégration de la dimension de genre, y compris l'audit de genre de la Division de l'assistance électorale (DAE) et de l'ECONEC ; elle a identifié les lacunes, formulé des recommandations et élaboré un plan d'action pour y remédier.

## 1.2 Méthodologie de l'évaluation

Ce document d'évaluation de base analyse la dimension genre des missions d'observation des élections (MOE) de la CEDEAO, des activités conjointes avec le Réseau des commissions électorales de la CEDEAO (ECONEC) et de la collaboration avec les institutions. Les documents qui ont également servi de base à cette analyse sont les suivants :



Ce sont les rapports des observateurs à long terme qui ont été principalement sélectionnés pour l'évaluation, car un séjour de longue durée offre une meilleure opportunité d'observer plus de questions électorales et de faire une analyse d'un aspect général. Les rapports des observateurs à court terme ne fournissent guère de ventilation par sexe de la composition de la MOE.

Le Département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité de la CEDEAO a fourni des données, tandis que le chef de la division du genre de la CENI, au Nigeria, a apporté un éclairage très utile à l'étude de cas de la CENI. La connaissance personnelle de l'auteur de ce rapport couvre une grande partie de l'analyse du caractère de l'intégration du genre de la CEDEAO dans les initiatives d'assistance électorale.

### **1.3 Une vue d'ensemble du paysage du genre et des élections en Afrique de l'Ouest**

Les obstacles à la participation et à la représentation politiques des femmes sont multiples et à plusieurs niveaux. Ces obstacles ont des dimensions politiques, socioculturelles et économiques. Les problèmes concernant la participation et la représentation politiques des femmes en Afrique de l'Ouest sont liés à l'absence ou au mépris du cadre juridique général existant pour guider les structures et les processus, en particulier au sein des OGE et des partis politiques. Par exemple, selon un rapport de la MOE de la CEDEAO, au Liberia, malgré l'existence de la clause de non-discrimination, plus de 90 % des partis politiques n'ont pas atteint le seuil de 30 % pour un sexe particulier dans la représentation politique, tel que fixé par la section 4.5 de la loi électorale amendée de 2014.

Un système de domination masculine dans la prise de décision socioculturelle en Afrique de l'Ouest façonne l'implication des femmes dans la politique et crée une véritable atmosphère d'intimidation et instille un sentiment de peur chez les femmes, ce qui atténue leur désir de se porter candidates aux élections. Le statut socio-économique joue également un rôle dans l'accès aux postes stratégiques de prise de décision. Dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, les femmes n'ont pas accès au financement public des élections. Historiquement, les femmes de la région ont eu très peu d'opportunités d'accéder à la tête des organes de gestion des élections (cette question sera illustrée ultérieurement dans l'audit de genre d'ECONEC). Dans certains cas, les faibles

taux d'inscription et de participation aux élections étaient en grande partie dus au fait que des milliers de femmes qui ne pouvaient pas satisfaire aux exigences en matière de documentation dans le cadre du processus d'inscription des électeurs.

Le pourcentage moyen de femmes dans les législatures à travers le monde, selon l'UIP, en septembre 2018, est de 23.8 %<sup>2</sup> et les moyennes régionales indiquent que les pays nordiques sont en tête de liste avec 41.4 %, l'Afrique subsaharienne étant en dessous de la moyenne mondiale avec 23.7 %. Selon les données 2019 produites par l'Union interparlementaire sur la représentation des femmes dans les parlements ou les assemblées nationales en Afrique de l'Ouest, le Sénégal est le pays qui compte le plus grand nombre de

femmes députées - 41.82 %.

Le Nigeria qui compte le plus grand nombre de représentants au sein de l'organe législatif - 355 - ne comptait que 3.38 % de femmes en 2019, contre 6.5 % d'élues en 2015. La moyenne de l'Afrique de l'Ouest de la représentation des femmes dans l'organe législatif - au moment de l'analyse des données est de 14.4 %. Elle est inférieure aux moyennes de l'Afrique subsaharienne et mondiale, qui sont respectivement de 23.7 % et 24.3%. Ces deux chiffres sont encore inférieurs à l'objectif de 30% souvent utilisé par les politiques d'action positive. Les trois pays qui ont adopté des lois sur la parité des sexes en Afrique de l'Ouest et leur classement mondial sont présentés dans le tableau 1 ci-dessous.

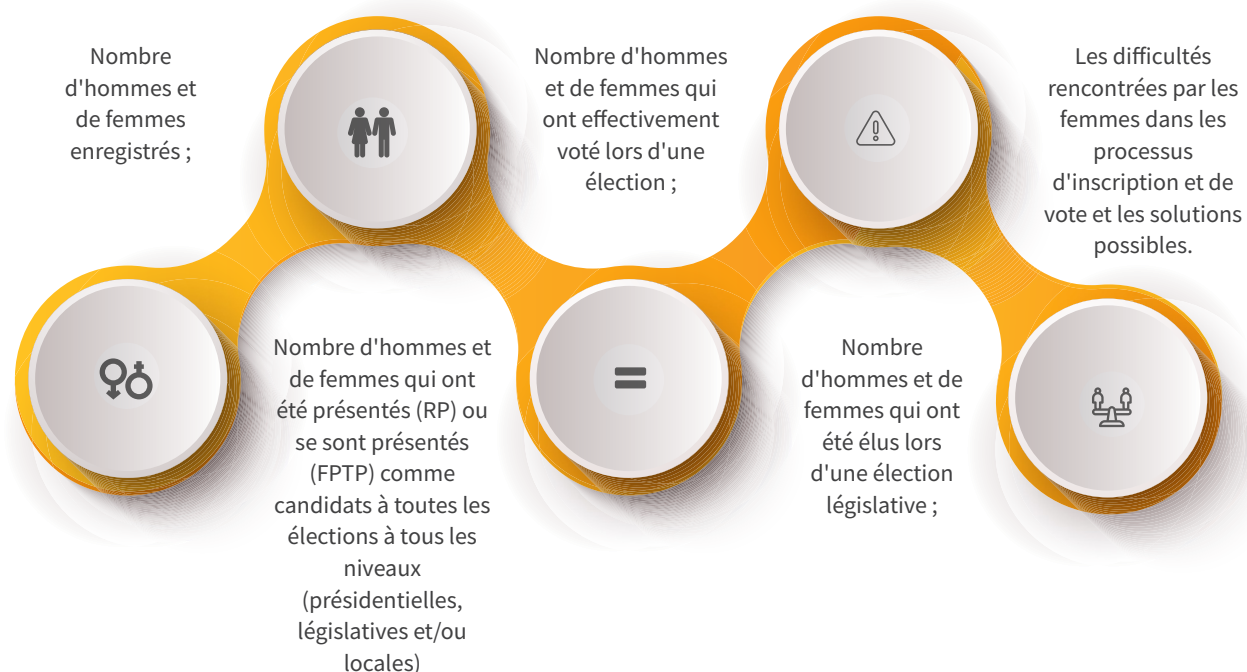
## 1.4 Histoire d'une réussite : élections

**Tableau 1: La parité hommes-femmes au Sénégal, au Cap-Vert et en Guinée (2019)**

| Rang mondial |          |         |     | % femmes |        |
|--------------|----------|---------|-----|----------|--------|
| 15           | Sénégal  | 07.2017 | 165 | 69       | 41.82% |
| 77           | Cap-Vert | 03.2016 | 72  | 17       | 23.61% |
| 83           | Guinée   | 09.2013 | 114 | 26       | 22.81% |

Les statistiques sont des informations vitales pour la formulation des politiques. L'un des principaux obstacles à l'évaluation de l'état de la participation des femmes aux élections est la rareté ou l'absence de publication des données disponibles sur la participation des femmes aux processus électoraux.

<sup>2</sup> <https://archive.ipu.org/wmn-e/world.htm> (11 Sept 2018)



Hormis le nombre d'hommes/femmes inscrits, qui est parfois mis à la disposition du public sur demande, aucun OGE en Afrique de l'Ouest n'a entièrement fourni les statistiques indiquées ci-dessus sur son site web, bien que chaque OGE dispose de toutes les données, mais pas de la volonté de les désagréger pour toutes les élections.



## 2.0 La Division de l'assistance électorale de la CEDEAO (DEA) - genre et élections



## 2.0 La Division de l'assistance électorale de la CEDEAO (DEA) - genre et élections

### 2.1 Définir l'assistance électorale au sein de la CEDEAO

La Division d'assistance électorale de la CEDEAO a été créée en 2006, à une période où le genre ne faisait pas partie de la définition du concept d'élections crédibles de la CEDEAO. La préoccupation à ce moment-là était plutôt la nécessité de promouvoir la paix et la stabilité politique dans la région ouest-africaine. Par extension, la conceptualisation de la DAE a depuis été principalement impliquée dans l'observation des élections et, lorsque les ressources sont disponibles, elle conduit le renforcement des capacités électorales, fournit une assistance technique directe et une assistance financière<sup>3</sup> et logistique.

Le modus operandi des MOE de la CEDEAO prend la forme d'une mission d'enquête, œuvrant parfois conjointement avec l'ECONEC, pour évaluer le cadre institutionnel et juridique dans lequel une élection serait organisée et par conséquent servir de base à d'éventuels efforts de diplomatie préventive; ensuite vient le déploiement d'une mission d'observation électorale à long terme

(MOELT) pour observer les étapes les plus critiques du processus électoral afin d'identifier et de recommander rapidement des mesures correctives pour tout problème susceptible de faire dérailler le processus, puis le déploiement d'une mission d'observation électorale à court terme (MOECT).

Le renforcement des capacités techniques de DAE de la CEDEAO implique parfois BRIDGE - Formation à la gouvernance démocratique et aux élections pour les organes d'administration des élections, formation à la médiation par les voies détournées pour les organisations de la société civile; formation pour les professionnels des médias sur le reportage électoral responsable; atelier de formation sur le genre et les élections pour encourager la participation politique des femmes. La DAE a appuyé financièrement les gouvernements du Liberia, de la Sierra Leone et de la Guinée-Bissau, entre autres.

---

<sup>3</sup> Par exemple, la CEDEAO a appuyé financièrement l'OGE du Burkina Faso à hauteur d'un demi-milliard de francs CFA en 2015.

## 2.2 L'observation électorale à long terme de la CEDEAO et le genre

Selon la Déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections et le Code de conduite des observateurs électoraux internationaux (2005), l'observation internationale d'élections examine les conditions relatives au droit de voter et d'être élu, y compris, entre autres, la discrimination ou les autres obstacles qui entravent la participation aux processus électoraux en raison des opinions politiques ou autres, du sexe, de la race, de la couleur, de l'ethnicité, de la langue, de la religion, de l'origine nationale ou sociale, de la propriété, de la naissance ou de tout autre statut, comme les handicaps physiques. La Déclaration reconnaît également l'importance d'une diversité équilibrée entre les sexes dans la composition des participants et la direction des missions internationales d'observation électorale.

La DAE de la CEDEAO, avec l'appui de l'Agence allemande pour la coopération internationale, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (GIZ), s'est imprégnée du concept d'observation électorale à long terme (LTEO) en 2014 pour compléter ses missions à court terme.

Selon le rapport de la CEDEAO,<sup>4</sup> les MOELT permettent aux observateurs de disposer de plus de temps pour évaluer de manière détaillée et complète les différentes étapes du processus électoral, ce qui permet de mieux identifier et de tuer dans l'œuf les conflits potentiels liés aux élections. L'objectif suggère que l'introduction des MOELT dans les élections par la CEDEAO était axée sur la prévention des conflits et collabore avec le Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix (KAIPTC) pour former les observateurs électoraux. Les MOELT ont également été complétées par des initiatives d'alerte précoce, notamment par le biais du Réseau ouest-africain pour la construction de la paix (WANEP), qui fournit une analyse régulière et un suivi presque en temps réel de l'environnement politique, social et économique.

Quelques-unes des MOELT de la CEDEAO de 2015 à 2018 donnent un aperçu du caractère de l'intégration du genre dans le paysage électoral, des opportunités supplémentaires que la mission offrait et qui ont été manquées :

---

<sup>4</sup> Une décennie d'assistance électorale de la CEDEAO en Afrique de l'Ouest, 2006-2016

**Tableau 2: Un aperçu du caractère de l'intégration du genre dans les élections**

| Pays / Initiative                                                                               | Approche centrée sur le genre                                                                                                                                                                                                                                                                              | Opportunité manquée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Côte d'Ivoire:</b><br>Équipe MOELT de la CEDEAO en vue des élections présidentielles de 2015 | Douze (12) OLT déployés comprenaient un expert en matière de genre. Composition équilibrée entre les sexes, avec 6 femmes et 6 hommes.                                                                                                                                                                     | On aurait pu institutionnaliser la notion d'équipe équilibrée entre les sexes et actualiser et améliorer le cadre de rapport des OLT pour y inclure davantage de questions (c'est-à-dire les défis et les perspectives) concernant la participation et la représentation féminine en politique.                                                                                                                                                                     |
| <b>Guinée:</b><br>Équipe MOELT de la CEDEAO en vue des élections présidentielles de 2015        | Douze (12) OLT déployés comprenaient un expert en matière de genre.<br><br>Trois (3) femmes et neuf (9) hommes experts déployés.<br><br>L'accent a été mis sur les données ventilées par sexe des registres électoraux et sur l'effet indésirable des frais de nomination sur les candidates potentielles. | Dans un rapport de 34 pages de la MOE, la question du genre ne faisait qu'une demi-page.<br><br>Il aurait pu se concentrer, entre autres, sur les questions de genre au sein des partis politiques, la campagne des candidats, les médias et l'éducation des électeurs.<br><br>Pourrait également plaider pour la création d'une unité Genre au sein de la CENI et pour la publication par la CENI de données statistiques sur la participation des femmes au vote. |
| <b>Cap-Vert:</b><br>Équipe MOELT de la CEDEAO en vue des élections présidentielles de 2016      | Trois (3) femmes sur les dix (10) OLT déployés comprenaient un expert en genre.<br><br>L'OGE a fourni des données statistiques sur la participation des femmes.                                                                                                                                            | Nécessité de mettre en valeur l'expérience de l'OGE du Cap-Vert concernant la disponibilité des statistiques sur la participation des femmes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Liberia:</b><br>Équipe MOELT de la CEDEAO en vue des élections présidentielles de 2017       | Quatre (4) femmes sur 16 OLT.<br><br>L'accent a été mis sur l'établissement de listes électorales crédibles et la tenue de scrutins pacifiques.<br><br>La CENI a fait de gros efforts pour améliorer la participation des femmes.                                                                          | Peut inclure la question de savoir si le processus d'enregistrement a renforcé ou non les droits électoraux des femmes, n'a pas obtenu de place dans le rapport de mission.<br><br>Pas de données statistiques sur les femmes qui ont voté.                                                                                                                                                                                                                         |

|                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Mali:</b><br>Équipe MOELT de la CEDEAO en vue des élections présidentielles de 2018 | Seul 6 des 21 OLT étaient des femmes.<br><br>La déclaration ne mentionne pas les femmes dans l'élection. La déclaration préliminaire portait davantage sur la question de la stabilité et de la sécurité dans le pays. | L'insécurité qui règne dans certaines régions du pays, comme Gao, Mopti et Tombouctou, a évidemment des conséquences majeures pour les femmes qui vont s'inscrire et voter. |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## 2.3 L'observation électorale à court terme de la CEDEAO et le genre

Cette évaluation serait incomplète si elle ne donnait pas un aperçu de la rareté de l'intégration du genre dans les MOECT de la CEDEAO. La CEDEAO déploie habituellement une équipe d'environ cent cinquante observateurs pour les MOECT (voir le tableau ci-dessous pour plus de détails). Les MOECT ont un double objectif, principalement s'assurer que les normes internationales en matière d'élections libres, équitables et crédibles sont respectées, vérifiant ainsi que les droits des citoyens à choisir librement leurs dirigeants sont respectés et vérifier la crédibilité des résultats déclarés par les organes locaux de gestion des élections. Les STOEM sont généralement composés d'ambassadeurs accrédités auprès de la CEDEAO, de personnel du Parlement de la CEDEAO, de fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères, d'experts électoraux des OGE ainsi que de représentants d'organisations de la société civile et des médias.

Une équipe technique de la Commission de la CEDEAO appuie les missions. La ventilation par sexe de la composition des STEOM de la CEDEAO n'est souvent pas considérée comme une information vitale à inclure dans les rapports finaux des MOE. Les questions incluses dans les rapports STEOM de la CEDEAO sont généralement des procédures de vote; la présence de représentants des partis, d'observateurs de sécurité, nationaux et internationaux; le processus de comptage, parfois la compilation des résultats et des résultats préliminaires de l'OGE. Vous trouverez ci-dessous un tableau de la répartition par sexe de la composition des STEOM de la CEDEAO de 2015 à 2018. Il indique qu'au cours des 4 dernières années (2015 – 2018), la CEDEAO a déployé un total cumulé de 1860 OST dans 12 États membres où 7 missions sur 12, la proportion d'hommes était supérieure à celle des femmes, et cumulativement la mission composée de 47% de femmes et 53% d'hommes.

**Tableau 3: Répartition par sexe de la composition des MOECT de la CEDEAO de 2015 à 2018**

| Pays/élection de 2015 à 2018 | Nombre total des observateurs à court terme | Nombre de femmes | Nombre d'hommes |
|------------------------------|---------------------------------------------|------------------|-----------------|
| Guinée-Bissau (2015)         | 200                                         | 86               | 114             |
|                              |                                             | 43%              | 57%             |
| Nigeria (2015)               | 350                                         | 110              | 240             |
|                              |                                             | 31%              | 69%             |
| Togo (2015)                  | 80                                          | 35               | 45              |
|                              |                                             | 44%              | 56%             |
| Côte d'Ivoire (2015)         | 150                                         | 65               | 85              |
|                              |                                             | 43%              | 57%             |
| Burkina Faso (2015)          | 150                                         | 80               | 70              |
|                              |                                             | 53%              | 47%             |
| Guinée (2015)                | 150                                         | 90               | 60              |
|                              |                                             | 60%              | 40%             |
| Bénin (2016)                 | 150                                         | 61               | 89              |
|                              |                                             | 41%              | 58%             |
| Cap-Vert (2016)              | 80                                          | 52               | 28              |
|                              |                                             | 65%              | 35%             |
| Ghana (2016)                 | 100                                         | 45               | 55              |
|                              |                                             | 45%              | 55%             |
| Liberia (2017)               | 150                                         | 92               | 58              |
|                              |                                             | 61%              | 39%             |
| Sierra Leone (2018)          | 150                                         | 65               | 85              |
|                              |                                             | 43%              | 57%             |
| Mali (2018)                  | 150                                         | 98               | 52              |
|                              |                                             | 65%              | 35%             |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>1860</b>                                 | <b>879</b>       | <b>981</b>      |
|                              |                                             | <b>47%</b>       | <b>53%</b>      |

Toutefois, en Guinée (en 2015), au Cap-Vert (en 2016), au Liberia (en 2017) et au Mali (en 2018), la proportion de femmes dans les observations à court terme était de 60 % et plus, une situation que l'on pourrait qualifier de disproportionnée en faveur des femmes au détriment des hommes.

Presque toutes les MOE de la CEDEAO rapportent sur la démographie des femmes par rapport aux hommes dans un

pays ; la représentation des femmes dans la législature du pays ; les données ventilées par sexe sur l'inscription des électeurs, lorsqu'elles sont disponibles ; les femmes candidates ; l'engagement des femmes comme personnel électoral et agents de partis politiques. Quelques détails supplémentaires sur les rapports de genre dans les MOE de la CEDEAO (MOELT & MOECT) sont donnés dans les exemples ci-dessous :

**Tableau 4: OGE DE LA CEDEAO – Niveau des rapports et recommandations sensibles au genre**

| Élection                  | Quantité de questions relatives aux femmes observées                                                                                                                                                                                                                                                                  | Ampleur de la recommandation liée au genre                                                                                                                                                                        |
|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Burkina Faso 2015</b>  | Données démographiques sur les femmes ; réseau d'OSC de femmes organisé en salle de crise et statistiques sur les progrès de la représentation des femmes.                                                                                                                                                            | Nécessité pour les partis de respecter les quotas de femmes.                                                                                                                                                      |
| <b>Côte d'Ivoire 2015</b> | Sensibilisation ciblée des femmes et plateforme de jeunes et de femmes créée par les OSC.                                                                                                                                                                                                                             | L'OGE a été invité à se doter d'une politique de genre.                                                                                                                                                           |
| <b>Nigeria 2015</b>       | Les progrès réalisés dans le domaine de l'égalité entre les sexes sont tels que la Police nationale du Nigeria (PFN) a mis en place une unité chargée de l'égalité entre les sexes. Cette unité a sollicité la collaboration de MOELT CEDEAO pour former son personnel sur les questions de genre lors des élections. | La collaboration entre la MOELT de la CEDEAO et la PFN est innovante et devrait être reproduite dans d'autres pays de la sous-région.                                                                             |
|                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | « Encourager la participation des femmes à la vie politique et au leadership ».<br>« Appliquer le système de quotas dans les partis politiques pour permettre aux femmes d'occuper des postes à responsabilité ». |

|                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Togo 2015</b>    | « Les femmes n'ont pas été fortement impliquées à tous les niveaux du processus électoral, car on a remarqué qu'elles étaient beaucoup moins stressées que les hommes ».                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Les autorités togolaises doivent faire davantage pour une plus grande implication et autonomisation des femmes dans le processus électoral à tous les niveaux (FOSEP, CENI / bureau de vote, etc.).                                                                                                                                                                                        |
|                     | « Aucune femme ne s'est présentée à l'élection présidentielle contrairement à celle de 2010 ; ce qui démontre la réticence des partis politiques à promouvoir les femmes, et le manque de coopération et de collaboration entre les femmes elles-mêmes pour appuyer les candidatures féminines ».                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Guinée 2015</b>  | Les femmes sont nettement sous-représentées dans la vie politique en général et au sein de l'OGE ; 49 % des électeurs inscrits sont des femmes ; les données sur la participation des femmes ne sont disponibles qu'au niveau national ; il n'existe pas de département chargé de l'égalité des sexes au sein de la CENI ; aucun département de la CENI ne s'occupe des questions de genre ; plus de 50 % des observateurs nationaux étaient des femmes et plus de femmes et de jeunes dans le personnel électoral. | Prendre les mesures juridiques nécessaires à la consolidation de la démocratie pour une meilleure représentation des femmes dans les organes de décision ;<br><br>Accorder plus de place aux questions de genre et assurer l'égalité des sexes. Encourager les femmes et les jeunes à s'impliquer davantage dans le processus électoral de manière pacifique.                              |
| <b>Bénin 2016</b>   | Une participation impressionnante des femmes et des jeunes aux élections                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | L'OGE est invité à fournir des données ventilées par sexe.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Liberia 2017</b> | La CENI a mis en place un groupe de coordination des élections pour l'égalité des sexes dans les 15 comtés; le déploiement de 219 mobilisateurs pour l'égalité des sexes dans tout le pays ainsi que la signature d'un protocole d'accord par les partis politiques qui s'engagent à améliorer la participation des femmes aux élections.                                                                                                                                                                           | Le parlement est invité à adopter le projet de loi sur l'action positive qui prévoit que sept sièges seront réservés aux femmes, aux jeunes et aux personnes handicapées.<br><br>Les partis politiques doivent s'engager fermement et prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre des initiatives d'action positive en faveur des femmes qui se présentent à des postes électifs. |

|                  |                                                                                                                                                     |                                                                                          |
|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
|                  | L'inscription des électeurs, ventilée par sexe, est disponible ; L'OGE a assuré l'équilibre entre les sexes parmi le personnel des bureaux de vote. |                                                                                          |
| <b>Mali 2018</b> | Les déclarations préliminaires des 1er et 2e tours n'ont pas apporté de dimension de genre au processus électoral.                                  | Aucune recommandation liée au genre dans toutes les déclarations de la MOE de la CEDEAO. |

Les analyses des rapports sensibles au genre et des recommandations de rapports sur le genre dans la MOE de la CEDEAO (MOELT & MOECT) indiquent que l'évaluation n'a pas été guidée par un cadre stratégique, des directives et des indicateurs spécifiques. Les informations sont essentiellement descriptives et ne permettent pas un suivi suffisant de la mise en œuvre des recommandations et la documentation des progrès.

Une comparaison simpliste entre la CEDEAO et la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) peut permettre de tirer quelques leçons de la région africaine. Dans les objectifs des principes et lignes directrices de la SADC régissant les élections, entre autres, elle insiste sur l'équilibre et l'égalité des sexes, la diversité ethnique et religieuse dans la gouvernance et le développement, et promeut le développement d'institutions politiques inclusives, et le renforcement des droits civils et politiques, et des droits économiques, sociaux et culturels dans le

but de faire progresser la démocratie, la prospérité, la paix, la stabilité et la sécurité dans la région.

Encore une fois, en s'inspirant de l'expérience de la SADC, dans la sélection des personnes qui feront partie des MOE de la SADC (MOE), il est souligné que les membres seront généralement composés d'experts électoraux, de représentants des OGE, des gouvernements et des corps législatifs nationaux, de la société civile et de personnalités éminentes des États membres, sur la base des principes de représentation nationale équilibrée et d'égalité des sexes. En outre, lors de l'observation des élections, les MOE doivent vérifier si la composition de l'OGE reflète les dispositions applicables du Protocole de la SADC sur le genre et le développement, en particulier les articles 12 et 13 du Protocole, qui stipulent que les États parties qui ont ratifié le Protocole s'efforceront, d'ici 2015, d'avoir au moins 50% de femmes aux postes de décision, y compris dans l'administration électorale.



## 2.4 Genre et la base de données de l'observation électorale de la CEDEAO

Dans un effort visant à générer une réserve d'observateurs électoraux potentiels ainsi que pour ouvrir et faciliter le processus de recrutement des observateurs, la Commission de la CEDEAO a créé une ressource en ligne, qui peut être consultée à l'adresse suivante: [https://www.observers.ecowas.int/en/Register\\_User.aspx](https://www.observers.ecowas.int/en/Register_User.aspx)

**Tableau 5: Genre et la base de données de l'observation électorale de la CEDEAO**

|                                                                 |     |        |
|-----------------------------------------------------------------|-----|--------|
| Nombre total d'observateurs potentiels dans la base de données? | 188 | 100%   |
| Combien d'observateurs potentiels sont des femmes?              | 77  | 40.96% |
| Combien d'observateurs potentiels sont des hommes?              | 111 | 59.04% |
|                                                                 |     |        |

The screenshot displays the ECOWAS Election Observation Mission Database interface. At the top, there is a green header with the ECOWAS logo and the text 'ECOWAS Election Observation Mission Database'. Below the header, there is a navigation bar with links: Applicants Management, Observers Management, Events Management, Documents, and Security. The main content area is divided into several sections:

- Observers by Nationality:** A table showing the number and percentage of potential observers by country.
 

| Nationality   | (%)   | Number |
|---------------|-------|--------|
| GHANA         | 12.77 | 24     |
| IVORY COAST   | 6.38  | 12     |
| LIBERIA       | 5.32  | 10     |
| NIGERIA       | 23.94 | 45     |
| BENIN         | 19.68 | 37     |
| BURKINA FASO  | 9.04  | 17     |
| CAPE VERDE    | 0.53  | 1      |
| GAMBIA        | 3.19  | 6      |
| GUINEA        | 2.13  | 4      |
| GUINEE BISSAU | 1.60  | 3      |
| MALI          | 0.53  | 1      |
| NIGER         | 3.19  | 6      |
| SENEGAL       | 5.85  | 11     |
| SIERRA LEONE  | 2.13  | 4      |
| TOGO          | 3.72  | 7      |
- Observers in Database:** A summary showing 188 potential observers.
- Observers by Gender:** A table showing the number and percentage of potential observers by gender.
 

| Gender | Number | (%)   |
|--------|--------|-------|
| Female | 77     | 40.96 |
| Male   | 111    | 59.04 |
- Users in Database:** A summary showing 529 users in the database, including 188 observers, 334 applicants, and 9 ECOWAS users.
- Connexions to Database:** A summary showing 303 now connected users, 110 observers, and 190 applicants.
- Applicants by Nationality:** A table showing the number and percentage of potential applicants by country.
 

| Nationality   | Number | (%)   |
|---------------|--------|-------|
| GHANA         | 60     | 14.39 |
| IVORY COAST   | 29     | 6.95  |
| LIBERIA       | 17     | 4.08  |
| NIGERIA       | 138    | 33.09 |
| BENIN         | 59     | 14.15 |
| BURKINA FASO  | 34     | 8.15  |
| CAPE VERDE    | 5      | 1.20  |
| GAMBIA        | 9      | 2.16  |
| GUINEA        | 10     | 2.40  |
| GUINEE BISSAU | 4      | 0.96  |
| MALI          | 16     | 3.84  |
| NIGER         | 8      | 1.92  |
| SENEGAL       | 11     | 2.64  |
| SIERRA LEONE  | 7      | 1.68  |
| TOGO          | 10     | 2.40  |
- Applicants in waiting list:** A summary showing 433 applicants in the waiting list.
- Applicants by Gender:** A table showing the number and percentage of potential applicants by gender.
 

| Gender | Number | (%)   |
|--------|--------|-------|
| Female | 128    | 29.56 |
| Male   | 305    | 70.44 |

Une analyse de la base de données d'observation électorale de la CEDEAO a révélé qu'au 15 octobre 2018 @ 12:55 GMT, il y avait 334 candidats (voir la capture d'écran) parmi lesquels 188 se sont qualifiés en tant qu'observateurs potentiels où plus d'hommes seraient qualifiés que de femmes.



### 3.0 Renforcement des capacités électorales de la CEDEAO et genre

### 3.0 Renforcement des capacités électorales de CEDEAO et genre

Différentes personnes et différentes organisations ont des définitions et des approches différentes du concept de renforcement des capacités. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) propose deux visions du renforcement des capacités, dont l'une se concentre sur l'amélioration de la capacité des personnes à « réaliser des fonctions et des objectifs prédéterminés de manière plus efficace, efficiente et durable ». La DAE a entrepris quelques formations de renforcement des capacités sous ses propres auspices et en collaboration avec la Direction du genre de la CEDEAO et d'autres institutions comme le Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix (KAIPTC) et la Division de l'assistance électorale des Nations Unies (UNEAD). Le niveau d'intégration du genre a été variable dans les initiatives de renforcement des capacités électorales de la CEDEAO.

Parmi les différentes approches, le PNUD estime que l'approche du renforcement des capacités doit être équilibrée entre les sexes et rechercher la pleine participation, les avantages et la contribution des femmes. Le World Vision (unité d'appui aux programmes australiens), dans un

document intitulé *Capacity Building, A new Approach: Principles and Practice*, affirme également que les interventions en matière de renforcement des capacités sont nombreuses et variées et se concentrent sur un éventail de domaines liés aux politiques et aux programmes et se situent dans plusieurs domaines qui incluent : la recherche, la formation et le plaidoyer. World Vision conseille, entre autres, que les interventions de renforcement des capacités peuvent avoir de nombreux points forts différents ; cependant, pour être durable, un projet doit faire une différence positive pour les participants, qu'il travaille en coopération avec d'autres parties prenantes locales, qu'il ait une stratégie appropriée ou qu'il soit viable après la fin du financement externe. La Commission de la CEDEAO s'est lancée dans quelques initiatives de renforcement des capacités liées aux élections, qui ont donné lieu à des réalisations révolutionnaires en matière d'intégration de la dimension de genre, mais aussi à des défis majeurs.

Le KAIPTC a été le principal partenaire de la Commission de la CEDEAO pour la formation d'observateurs électoraux potentiels susceptibles d'être déployés

dans la région de l'Afrique de l'Ouest et le cours comporte une composante de genre. Le parrainage de la CEDEAO pour la formation d'observateurs électoraux au KAIPTC a duré trois années successives de 2008 à 2010. Sur un total de 53 personnes

qui en ont bénéficié, 62% étaient des femmes et 38% des hommes.

Le tableau 5 ci-dessous montre la ventilation par sexe des participants qui ont été parrainés par la Commission de la CEDEAO pour être formés au KAIPTC :

**Tableau 6 : Formation au KAIPTC parrainée par la CEDEAO de 2008 à 2010**

| Date de la formation                  | Nbre de personnes formées | Nbre de femmes formées | Nbre d'hommes formés |
|---------------------------------------|---------------------------|------------------------|----------------------|
| Février 2008                          | 15                        | 9                      | 6                    |
|                                       |                           | 60%                    | 40%                  |
| Février 2009                          | 13                        | 8                      | 5                    |
|                                       |                           | 53%                    | 47%                  |
| Février 2010                          | 25                        | 16                     | 9                    |
|                                       |                           | 64%                    | 36%                  |
| <b>Total des personnes parrainées</b> | 53                        | 33                     | 20                   |
|                                       |                           | <b>62%</b>             | <b>38%</b>           |

La forte participation des femmes à cette formation sponsorisée au KAIPTC ne reposait pas sur une stratégie ni sur une politique institutionnelle, un cadre qui aurait été essentiel pour pérenniser l'initiative, qui a pris fin après 2010. Par la suite, toute personne intéressée à être formée à l'observation des élections pour la CEDEAO ou l'Union africaine, au KAIPTC pour un cours en administration électorale d'une durée (par exemple) : 11 - 22 juin 2018, devra s'acquitter d'un droit d'inscription de 1 000 dollars américains ainsi que de la prise en charge de ses frais

La DAE a organisé des formations de perfectionnement professionnel pour les OGE des États membres en Côte d'Ivoire, du 25 au 29 mars 2013, sur l'inscription des électeurs, et au Bénin, du 9 au 13 juin 2014, sur la résolution des conflits électoraux du 25 au 29 mars 2013 sur l'inscription des électeurs et au Bénin du 9 au 13 juin 2014 sur la résolution des conflits électoraux. Lors de ces formations, la question du genre n'a pas été prise en compte dans la sélection des participants, ni dans l'inclusion consciente d'une dimension de genre dans les questions discutées.

L'accent était mis sur les aspects techniques de la gestion de la compilation d'un registre des électeurs acceptable pour les parties prenantes aux élections et sur la manière de prévenir et de gérer les différends électoraux. Bien que les processus d'inscription des électeurs et les litiges électoraux aient un impact et des implications considérables sur la participation et la représentation

politiques des femmes, au moment de ces formations de renforcement des capacités en 2013 et 2014, il n'y avait pas encore d'éveil au sein de la DAE pour intégrer le genre dans ses activités.

Le tableau ci-dessous donne une indication des femmes et des hommes qui ont bénéficié de la formation en 2014 :

**Tableau 7: Participants à la formation organisée par la CEDEAO sur le règlement des différends électoraux en 2014**

|    | <b>Pays</b>   | <b>Noms</b>            | <b>Poste /Institution</b>                        | <b>Sexe</b> |
|----|---------------|------------------------|--------------------------------------------------|-------------|
| 1  | BÉNIN         | Mevo Edwige B. J.      | SAP/CENA                                         | Femme       |
| 2  |               | Olihide                | SAP/CENA                                         | Homme       |
| 3  |               | Sambieni Kouame        | Cour Constitutionnel                             | Homme       |
| 4  | BURKINA FASO  | Souleymane             | Commissaire/CENI                                 | Homme       |
| 5  |               | Diarra Dramane         | Secrétaire général/CENI                          | Homme       |
| 6  | CAP-VERT      | Elba PIRES             | Commissaire, CNE                                 | Femme       |
| 7  | COTE D'IVOIRE | Belai Marie-Noelle     | Cheffe, Dpt des affaires juridiques, CEI         | Femme       |
| 8  |               | Djoussou               | Directeur adjoint, Formation & Éducation civique | Homme       |
| 9  | GAMBIE        | Joseph Colley          | Directeur, Formation & Communication, IEC        | Homme       |
| 10 |               | Anthony Robert Secka   | Chargé principal des élections d'IEC             | Homme       |
| 11 | GHANA         | Daniel Amanyio         | Directeur adjoint, Élections                     | Homme       |
| 12 | GUINÉE-BISSAU | Augusto Mendes         | Président, CNE                                   | Homme       |
| 13 |               | Etchen Sambu           | Conseiller au président de la CNE                | Homme       |
| 14 | GUINEE        | Amadou Salif Kebe      | Directeur, Dpt. des affaires juridiques, CENI    | Homme       |
| 15 |               | Francis N'kpa Koulemou | Conseiller, Technical Partners CENI              | Homme       |

|    |                        |                        |                                                       |       |
|----|------------------------|------------------------|-------------------------------------------------------|-------|
| 16 | LIBERIA                | Alvin Teage Jalloh     | Commission nationale électorale du Liberia (CEN)      | Homme |
| 17 |                        | Muana Sando Ville      | Chef, Résolution des                                  | Homme |
| 18 | MALI                   | Seydou SAMAKE          | DGE                                                   | Homme |
| 19 |                        | Mamadou Diamoutani     | CENI                                                  | Homme |
| 20 | NIGER                  | Saïd Adelé             | Consultant indépendant, IFES                          | Femme |
| 21 |                        | Rabiou Adamou          | CENI                                                  | Homme |
| 22 |                        | Zeinabou Idda          | CENI Niger                                            | Femme |
| 23 | NIGERIA                | Chinedu Chukwuemeka    | Expert en élections                                   | Homme |
| 24 |                        | Uche Elekwa            | CENI Nigeria                                          | Homme |
| 25 |                        | Ngozi Irene Oghuma     | CENI Nigeria                                          | Femme |
| 26 | SÉNÉGAL                | Mbayang Leyti Ndiaye   | Membre, CENA                                          | Femme |
| 27 | SIERRA LEONE           | Steven Sallu Kabba     | Chargé des élections, CENI                            | Homme |
| 28 |                        | Christopher A.A. Jones | Chargé des élections, CEN                             | Homme |
| 29 | TOGO                   | Tozim Potopere         | Membre de la CENI                                     | Homme |
| 30 | PERSONNEL DE LA CEDEAO | Remi Ajibewa           | CPP, Affaires politiques & Coopération internationale | Homme |
| 31 |                        | Oke Francis            | Chef de Division Assistance                           | Homme |
| 32 |                        | Barou Luther           | Chargé de recherche / Division Assistance électorale  | Homme |
| 33 |                        | Garba Djibo            | Secrétaire                                            | Homme |
| 34 |                        | Sebastine Ekemonye     | Agent protocole                                       | Homme |
| 35 |                        | Emerenini Eucharua     | Comptable                                             | Femme |

**Total participants : 35; femmes 8 (23 %); hommes 27 (77 %)**

On peut dire que l'émergence de l'intégration du genre dans les formations de renforcement des capacités électorales a commencé avec la collaboration entre la DEA et la directrice du genre de la CEDEAO en 2015 et 2016. Avec l'appui financier de DANIDA, des ateliers conjoints de

formation BRIDGE DEA - Direction du genre sur le genre et les élections ont été menés en partenariat avec différents ministères chargés des affaires féminines au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Nigeria et au Togo, qui ont abouti à la rédaction du Cadre stratégique pour le

genre et les élections (CSGE) de la CEDEAO. Après que les ministres et chefs d'État de la CEDEAO ont adopté le CSGE en 2017, des ateliers de mise en œuvre ont été organisés en Gambie, au Liberia, au Mali et en Sierra Leone. Le tableau ci-dessous montre la désagrégation des sexes parmi les participants :

**Tableau 8: Formation au renforcement des capacités en matière de genre et d'élections de 2015 à 2018**

| Année | Pays          | Total      | Femmes           | Hommes          | Formation                           |
|-------|---------------|------------|------------------|-----------------|-------------------------------------|
| 2015  | Nigeria       | 81         | 71               | 10              | BRIDGE                              |
| 2015  | Burkina Faso  | 45         | 36               | 9               | BRIDGE                              |
| 2015  | Togo          | 50         | 44               | 6               | BRIDGE                              |
| 2015  | Guinée        | 30         | 26               | 4               | BRIDGE                              |
| 2015  | Côte d'Ivoire | 42         | 37               | 5               | BRIDGE                              |
| 2017  | Liberia       | 25         | 22               | 3               | CSGE IW<br>Atelier de mise en œuvre |
| 2017  | Sierra Leone  | 27         | 23               | 4               | CSGE IW<br>Atelier de mise en œuvre |
| 2018  | Mali          | 30         | 24               | 6               | CSGE IW<br>Atelier de mise en œuvre |
| 2018  | Gambie        | 43         | 25               | 18              | CSGE IW<br>Atelier de mise en œuvre |
|       | <b>TOTAL</b>  | <b>373</b> | <b>308 (83%)</b> | <b>65 (17%)</b> |                                     |

En octobre 2018, 378 personnes au total ont été formées sur le genre et les questions électorales, dont 308 participants, soit 83 %, sont des femmes. La collaboration entre la DEA et la Direction du genre est virtuellement le début d'une révolution de l'intégration du genre dans l'assistance électorale au sein de la Commission de la CEDEAO.

Du 27 au 30 août 2018, un atelier régional BRIDGE sur le genre et les élections et une table ronde sur les élections et la violence ont été organisés conjointement par la CEDEAO et l'UNEAD, auxquels ont participé 13 hommes (28 %) et 34 femmes (72 %). Cette tendance crée complètement un nouveau fossé en matière d'égalité des sexes lors du renforcement des capacités.

**Tableau 9: Formation sur le renforcement des capacités de la CEDEAO. écart d'équité entre les sexes**

| Quelques activités de renforcement des capacités de la CEDEAO                                          | Femmes | Hommes | Écart d'équité              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|-----------------------------|
| Formation au KAIPTC parrainée par la CEDEAO de 2008 à 2010                                             | 62%    | 38%    | <b>Négatif 12 (38 – 50)</b> |
| Participants à la formation organisée par la CEDEAO sur le règlement des différends électoraux en 2014 | 23%    | 77%    | <b>Négatif 27 (23 – 50)</b> |
| Formation au renforcement des capacités en matière de genre et d'élections de 2015 à 2018              | 83%    | 17%    | <b>Négatif 33 (17 – 50)</b> |

L'écart d'équité indique dans quelle mesure la situation est éloignée d'une participation égale des hommes et des femmes. Par exemple, l'écart d'équité est calculé par ce que la catégorie inférieure, hommes ou femmes, a besoin pour atteindre 50/50. Ce résumé indique qu'il y a eu plus de femmes lorsque la CEDEAO a sponsorisé des personnes pour des formations au KAIPTC et lorsqu'elle a

collaboré avec la Direction du genre que lorsque la DAE a mené la formation seule. Cela indique également la nécessité d'une politique de genre consciente au sein de la Commission de la CEDEAO en général et de la DEA lorsqu'il s'agit du renforcement des capacités électorales afin de s'efforcer d'atteindre une participation paritaire des femmes et des hommes.

### 3.1 Le cadre stratégique de la CEDEAO sur le genre et les élections

Les ministres du Genre et des Affaires féminines de la CEDEAO ont adopté le Cadre stratégique pour le genre et les élections (CSGE) et le Plan d'action de la CEDEAO le 10 février 2017 à Abidjan, en

Côte d'Ivoire. Les ministres se sont engagés à mettre en œuvre le Cadre stratégique de la CEDEAO pour le genre et les élections et son plan d'action ainsi que d'autres documents stratégiques



présentés, comme en témoigne le communiqué final de la réunion joint en annexe 2. Le Cadre stratégique pour le genre et les élections de la CEDEAO (CSGE) et son Plan d'action ont ensuite été adoptés lors de la 51e session ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO convoquée le 4 juin 2017 à Monrovia, en République du Liberia. Le Cadre stratégique pour le genre et les élections (CSGE) et le Plan d'action de la CEDEAO doit servir d'outil de plaidoyer pour mobiliser du soutien.

Auprès de toutes les parties prenantes, notamment les gouvernements, les organes de gestion des élections (OGE), les autorités religieuses et traditionnelles, le corps législatif, la société civile, les partis politiques et le pouvoir judiciaire. Le

renforcement de la participation et de la représentation politiques des femmes en Afrique de l'Ouest devrait être une responsabilité partagée par les femmes et les hommes.

Le CSGE reconnaît que les pays d'Afrique de l'Ouest sont signataires d'un certain nombre de documents juridiques internationaux clés et de normes en matière de droits humains relatifs à la non-discrimination et aux droits des femmes, et il est maintenant temps que les hommes et les femmes agissent. Le CSGE de la CEDEAO a dix piliers stratégiques pour aborder les barrières politiques, électtorales et socio-économiques à la participation des femmes aux élections en Afrique de l'Ouest:



*Une Malienne vote en 2013*

## Pilier 1

Le Cadre juridique et de genre pour les élections exige que les pays de la CEDEAO qui utilisent le système électoral de la représentation proportionnelle doivent adopter une liste de candidats qui donne aux hommes et aux femmes une chance égale d'être élus, tandis que ceux qui utilisent le scrutin majoritaire à un tour exigent qu'au moins 30 % des candidats de chaque parti politique soient des femmes ou des hommes. Un système d'incitation et de sanction devrait être appliqué. Deve ser aplicado um sistema de incentivos e de sanções.

## Pilier 3

Le renforcement des capacités préélectorales en matière d'égalité des sexes et d'élections reconnaît que le renforcement des capacités à long terme améliore la qualité de l'engagement politique des femmes et renforce leur capacité à être élues, et exige que les jeunes femmes soient encouragées à occuper des postes de direction en alternance avec les hommes au sein des partis politiques.

## Pilier 5

Le cadre institutionnel pour les élections exige que tous les organes d'administration des élections disposent d'un bureau chargé de l'égalité entre les sexes, d'une politique institutionnelle en la matière et publient des données ventilées par sexe dans le cadre des informations déclarées après chaque élection.

## Pilier 2

La mobilisation des parties prenantes et les partenariats stratégiques requièrent que les autorités traditionnelles/ religieuses/ éducatives et les autres gardiens masculins des communautés locales doivent appuyer la participation et la représentation politiques des femmes.

## Pilier 4

L'éducation civique et électorale nécessite de sensibiliser le public aux femmes afin de promouvoir la tolérance et de consolider les droits politiques des femmes.

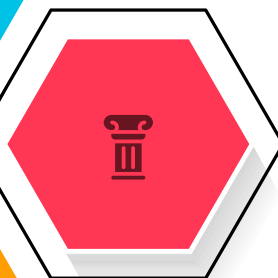
## Pilier 6

Les missions d'observation des élections de la CEDEAO exigent que les MOELT et les MOECT offrent des chances égales aux hommes et aux femmes, et les progrès de la participation politique des femmes devraient être évalués



## Pilier 7

Le financement de l'égalité entre les sexes et des élections exige des conditions électorales équitables où le financement ne doit pas être un obstacle pour les femmes candidates.



## Pilier 8

Le genre et la sécurité électorale requièrent des dispositions de sécurité spéciales pour que les femmes soient protégées du harcèlement, de l'intimidation et de la violence.



## Pilier 9

L'initiative « Médias, genre et élections » exige que les reportages tiennent compte de la dimension de genre, qu'ils soient axés sur les droits électoraux des femmes et qu'ils offrent une plateforme pour mettre en lumière les programmes et donner de la visibilité aux candidates.



## Pilier 10

Le développement des capacités post-électorales pour les femmes élues reconnaît que les femmes nouvellement élues ont besoin de renforcer leurs capacités dans les processus d'élaboration des lois et de gouvernance en général.



Il existe un Plan d'action du CSGE de la CEDEAO qui fournit une liste d'activités pour la période de 5 ans (2017 - 2022), et il cherche entre autres à :



## 3.2 Collaboration de la Commission de la CEDEAO avec les femmes parlementaires de la CEDEAO

Le réseau des femmes parlementaires de la CEDEAO (ECOFEPA) a été créé en reconnaissance du rôle crucial des femmes dans la promotion de la paix, du développement et du renforcement de la démocratie en Afrique de l'Ouest. L'ECOFEPA a tenu son premier sommet en mai 2018 à Abuja, qui a été une excellente occasion de sensibilisation aux dispositions et stratégies du Cadre stratégique de la CEDEAO sur le genre et les élections et de faciliter une session de renforcement des capacités sur la « législation sensible au genre ». Les membres de l'ECOFEPA, en collaboration avec le Département du genre et des affaires sociales et DEA de la Commission de la CEDEAO, DANIDA, et l'ONU Femmes, ont accueilli la première Assemblée générale de l'ECOFEPA sur le thème : renforcer la participation politique et la représentation des femmes de la CEDEAO dans la démocratie et la gouvernance en Afrique de l'Ouest. L'objectif stratégique du plan d'action de l'ECOFEPA est de « défendre et assurer l'accroissement de la représentation des femmes ». Le pourcentage de femmes

dans les sièges parlementaires de la CEDEAO en septembre 2018 est d'environ 20,9 %, ce qui est inférieur à la représentation abyssale des femmes dans de nombreux parlements nationaux avec une moyenne de 23,6 % en Afrique subsaharienne, en octobre 2018.

Les ministres de la Justice de la CEDEAO ont approuvé l'Acte additionnel relatif au renforcement des prérogatives du Parlement de la CEDEAO le 7 décembre 2016. Plus précisément, l'article 18 de l'Acte additionnel relatif au renforcement des prérogatives du Parlement, stipule que « Chaque État membre doit assurer une représentation féminine d'au moins 30 % dans sa délégation au Parlement ». Cependant, d'après le tableau 9, seuls trois des 15 États membres ont atteint l'objectif de 30 % de représentation dans leur délégation. L'augmentation de la représentation féminine au Parlement de la CEDEAO a le potentiel de renforcer le budget et le contrôle des institutions communautaires de la CEDEAO en tenant compte du genre et doit être encouragée.

**Tableau 10: Statistiques de la représentation des femmes au Parlement de la CEDEAO (quatrième législature)**

| S/N | Nom du pays   | Nbre de sièges | Nbre de représentation masculine | Nbre de représentation féminine | Pourcentage (%) de représentation féminine |
|-----|---------------|----------------|----------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------------|
| 1   | Bénin         | 5              | 4                                | 1                               | 20%                                        |
| 2   | Burkina Faso  | 6              | 5                                | 1                               | 16.7%                                      |
| 3   | Cap-Vert      | 5              | 3                                | 2                               | 40%                                        |
| 4   | Côte d'Ivoire | 7              | 5                                | 2                               | 28.6%                                      |
| 5   | Gambie        | 5              | 4                                | 1                               | 20%                                        |
| 6   | Ghana         | 8              | 7                                | 1                               | 12.5%                                      |
| 7   | Guinée        | 6              | 3                                | 3                               | 50%                                        |
| 8   | Guinée-Bissau | 5              | 3                                | 2                               | 40%                                        |
| 9   | Liberia       | 5              | 4                                | 1                               | 20%                                        |
| 10  | Mali          | 6              | 4                                | 2                               | 33.3%                                      |
| 11  | Niger         | 6              | 5                                | 1                               | 16.7%                                      |
| 12  | Nigeria       | 35             | 31                               | 4                               | 11.4%                                      |
| 13  | Sénégal       | 6              | 5                                | 1                               | 16.7%                                      |
| 14  | Sierra Leone  | 5              | 4                                | 1                               | 20%                                        |
| 15  | Togo          | 5              | 4                                | 1                               | 20%                                        |
|     | Total         | 115            | 91                               | 24                              | 20.9%                                      |

**Statistiques de la représentation féminine au Parlement de la CEDEAO****20.9%**

Le sommet a donc été organisé comme un forum pour discuter de la manière de rendre opérationnel et d'améliorer le respect du mandat de 30 % de représentation des délégations féminines au Parlement de la CEDEAO. Ainsi, le sommet a réuni, entre autres, les femmes membres du Parlement de la CEDEAO, les femmes membres des parlements nationaux et d'État, la Commission du genre et des affaires sociales, les anciennes femmes membres du Parlement de la CEDEAO et des parlements nationaux, la présidence régionale de la société civile de la CEDEAO,

l'Association des femmes ouest-africaines, le Centre du genre de la CEDEAO, ONU Femmes, la Commission de la CEDEAO, le corps diplomatique, la Commission de l'UA, les fonctionnaires de la CENI ; le conseil consultatif interpartis du Nigeria ; la ministre nigérien des affaires féminines ; Femmes en politique ; ECONEC ; le pouvoir judiciaire, les partis politiques, les OSC et les partenaires du développement. Parmi les participants figuraient également des réseaux nationaux d'organismes religieux, des réseaux nationaux d'autorités traditionnelles, des organismes nationaux chargés de l'éducation civique et de

l'éducation des électeurs, des groupes de travail sur la sécurité des élections, des ministères et des médias, afin de favoriser les discussions et les recommandations sur le thème de la réunion, afin de collaborer avec ECOFEPA pour organiser le sommet, la Commission de la CEDEAO a mis en place une plateforme utile pour

travailler à l'amélioration de la représentation des femmes, qui est l'une des plus faibles au monde, en raison de la myriade de barrières culturelles, sociales, politiques et économiques qui les empêchent d'exercer et de jouir de leurs droits électoraux.

### **3.3 Le genre et la culture institutionnelle de la Commission de la CEDEAO**

La culture institutionnelle est « caractérisée par un ensemble de règles tacites qui façonnent les valeurs, les croyances, les habitudes, les modes de pensée, les comportements et les styles de communication ». Une évaluation de la culture institutionnelle de genre de la Commission de la CEDEAO signifierait mesurer les valeurs, les croyances et les principes ainsi que les politiques et les stratégies de la direction et du personnel de la Commission par rapport à l'autonomisation égale des hommes et des femmes. La culture comprend la vision, les hypothèses, les systèmes et le style de gestion de l'organisation. Il existe des outils pour évaluer la culture institutionnelle, mais ce rapport se limiterait à la généralité du comportement du personnel au sein de la CEDEAO concernant les questions de genre.

La Commission de la CEDEAO n'a pas de stratégie ni de politique interne en matière de genre. Aucun département de la Commission n'a désigné quelqu'un comme personne focale pour le genre, une situation qui a eu pour conséquence que les départements y ont accordé une faible priorité lorsqu'ils sont invités à des événements liés au genre. Malheureusement, les différents services de la Commission ont tendance à se concentrer sur leur propre service ou sur d'autres services ou sur d'autres activités, qu'ils peuvent considérer comme plus prioritaires. Il n'est pas rare que des fonctionnaires d'autres départements demandent à être excusés et partent parfois au milieu des événements organisés par la direction du genre. Il y a un manque d'objectifs, de buts et de vision clairs, un manque de transparence et de responsabilité. L'intégration du genre



devrait être une responsabilité partagée par tous les départements de la Commission de la CEDEAO, établissant et engendrant ainsi la responsabilité de toute l'institution.

Il est donc nécessaire que chaque département dispose d'une personne focale en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, chargée de fournir un rapport régulier sur la manière dont la dimension de genre est prise en compte

dans les activités de son département. Les personnes de référence en matière d'égalité entre les hommes et les femmes seraient les promoteurs d'une culture institutionnelle positive. Il y a un besoin de formation d'équipe, de développement et de soutien professionnel, d'accès à l'information, aux ressources, aux outils et à une communication efficace pour les personnes focales sur le genre au sein de la Commission de la CEDEAO.

### **3.4 Participation politique des jeunes et des femmes en Afrique de l'Ouest**

Un dicton populaire dit que « le temps de la jeunesse est maintenant, pas l'avenir ». Selon les Nations unies, l'Afrique est le continent le plus jeune au monde, car la proportion de jeunes dans la population totale de la région est plus élevée que sur tout autre continent. En 2010, 70 % de la population de la région était âgée de moins de 30 ans. Selon une étude de Mengistu (2016), bien que les jeunes représentent une forte proportion de la population africaine, ils sont extrêmement exclus des sphères socio-économiques et politiques.

L'UIP (2016), dans une publication sur la participation des jeunes au parlement

national, a indiqué que « près d'un tiers de toutes les chambres uniques et chambres basses, et plus de 80 % des chambres hautes, n'ont aucun parlementaire de moins de 30 ans ». L'UIP décrit « jeune » comme quelqu'un dont l'âge est inférieur à 30 ans. Le tableau global est sombre, et l'Afrique de l'Ouest est malheureusement la région où la représentation des jeunes dans les parlements nationaux est la plus faible, selon le classement de l'UIP ci-dessous :

Tableau 11 : Classement sous régional pour les parlementaires de moins de 30 ans.



**Table 11: Classement sous régional pour les parlementaires**

**Moins de 30 ans**

| <b>Sous-région</b> | <b>Moyenne %</b> | <b>N</b>   |
|--------------------|------------------|------------|
| Caraïbes           | 4.0%             | 4          |
| Amérique du Sud    | 3.9%             | 9          |
| Afrique de l'Est   | 3.4%             | 5          |
| Europe             | 3.1%             | 44         |
| Amérique centrale  | 2.7%             | 3          |
| Amérique du Nord   | 1.9%             | 2          |
| Asie du Sud        | 2.2%             | 2          |
| Afrique australe   | 1.5%             | 6          |
| Asie de Sud-Est    | 1.2%             | 8          |
| Asie de l'Est      | 1.1%             | 4          |
| Moyen orient       | 0.3%             | 10         |
| Afrique centrale   | 0.2%             | 7          |
| Afrique de l'Ouest | 0.2%             | 7          |
| <b>Total</b>       | <b>2.1%</b>      | <b>126</b> |

La question se pose souvent de savoir si « l'augmentation de la population des jeunes en Afrique est une bénédiction ou une malédiction ». La même question peut être posée par rapport à la façon dont le phénomène affecte la participation et la représentation des jeunes femmes en Afrique. Les jeunes seraient un atout, comme le dit si bien Ananpansah (2017), s'ils étaient « *considérés comme des partenaires nécessaires au développement* », au lieu d'être « *constamment employés par des politiciens sans scrupules et réduits à l'état d'outils et de faire-valoir et d'être*

*soumis à des astuces politiques égoïstes, à des émasculations, à des manipulations et utilisés comme moyens pour atteindre une fin définie par les caprices de dirigeants égoïstement corrompus* ».

Les initiatives d'assistance électorale de la Commission de la CEDEAO pourraient contribuer à stimuler l'autonomisation politique des jeunes. Vous trouverez ci-dessous une ventilation du niveau de participation des jeunes aux MOECT de la CEDEAO :

**Tableau 12: Participation des jeunes à l'observation des élections de la CEDEAO**

| <b>Pays /élection de 2015 à 2018</b> | <b>Nombre total d'observateurs à court terme</b> | <b>Observateurs à court terme de moins de 30 ans</b> | <b>Pourcentage d'observateurs de moins de 30 ans</b> |
|--------------------------------------|--------------------------------------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Guinée-Bissau                        | 200                                              | 71                                                   | 35.5%                                                |
| Nigeria (2015)                       | 350                                              | 222                                                  | 63%                                                  |
| Togo (2015)                          | 80                                               | 33                                                   | 41%                                                  |
| Côte d'Ivoire (2015)                 | 150                                              | 60                                                   | 40%                                                  |
| Burkina Faso                         | 150                                              | 84                                                   | 56%                                                  |
| Guinée (2015)                        | 150                                              | 85                                                   | 57%                                                  |
| Bénin (2016)                         | 150                                              | 48                                                   | 32%                                                  |
| Cap-Vert (2016)                      | 80                                               | 40                                                   | 50%                                                  |
| Ghana (2016)                         | 100                                              | 32                                                   | 32%                                                  |
| Liberia (2017)                       | 150                                              | 70                                                   | 47%                                                  |
| Sierra Leone                         | 150                                              | 63                                                   | 42%                                                  |
| Mali (2018)                          | 150                                              | 79                                                   | 53%                                                  |
| <b>Total</b>                         | <b>1860</b>                                      | <b>887</b>                                           | <b>48%</b>                                           |

L'inclusion des jeunes dans l'observation électorale leur donne l'occasion de tirer des leçons des expériences d'autres juridictions et de s'efforcer d'améliorer la situation de leur propre pays. Sur les 12 missions d'observation électorale, il y a eu cinq occasions où les jeunes formaient 50 % ou plus de l'effectif. La représentation la plus élevée de la participation des jeunes aux MOECT a été enregistrée au Nigeria avec 63 % et en Guinée.

La forte participation des jeunes ne s'est pas toujours traduite par une représentation adéquate des jeunes femmes au sein des MOECT. Par exemple,

avec 63% de jeunes dans les OCT que la CEDEAO a déployés au Nigeria, les femmes ne représentaient que 31% de l'ensemble de la mission. Au contraire, en Guinée, avec une composition de 57% de jeunes, les femmes constituaient la proportion majoritaire de la mission avec 60 %.

L'analyse du scénario actuel de recrutement des observateurs n'indique donc pas un effort conscient et consciencieux pour assurer une participation égale et constante des jeunes hommes et des jeunes femmes dans les MOECT de la CEDEAO.



## 4.0 CEDEAO, partis politiques, genre et élections

## 4.0 CEDEAO, partis politiques, genre et élections

Les principes de convergence du Protocole additionnel de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance, en son article 1, indiquent que les partis politiques doivent être constitués et ont le droit d'exercer librement leurs activités, dans les limites de la loi. L'article 13 stipule qu'une mission d'information doit être envoyée dans un État membre de la CEDEAO qui organise une élection et peut être suivie d'une mission exploratoire visant, entre autres, à recueillir toutes les informations pertinentes relatives aux candidats ou aux partis politiques en lice et à rencontrer tous les candidats, les dirigeants des partis politiques, les autorités gouvernementales et les autres organes compétents. Le protocole reconnaît que les partis politiques font partie des éléments constitutifs de la démocratisation et sont des acteurs indispensables des élections.

Cependant, en Afrique de l'Ouest, les partis politiques n'ont pas été soumis, dans le cadre du protocole additionnel de la CEDEAO, à l'obligation explicite de respecter l'égalité des sexes dans la

représentation politique. La disposition qui semble le suggérer indirectement est l'article 2, qui indique que « Les États membres prendront les mesures appropriées pour que les femmes aient, comme les hommes, le droit de voter et d'être élues lors des élections, de participer à la formulation et à la mise en œuvre des politiques gouvernementales et d'occuper et de remplir des fonctions publiques à tous les niveaux de l'État. ». S'inspirant du Code de bonne conduite en matière électorale (2002), les principes du patrimoine électoral européen promeuvent la représentation égale des sexes et appuient les règles juridiques exigeant un pourcentage minimum de personnes de chaque sexe parmi les candidats dans le respect du principe de l'égalité de suffrage. Il s'agira d'un effort incomplet si la dimension du genre, en particulier les défis que les femmes rencontrent dans le processus électoral, ne fait pas partie des questions auxquelles les partis politiques doivent répondre lors des missions d'enquête de la CEDEAO, de la DAE et de l'ECONEC.

## 4.1 Audit de genre de l'ECONEC

Cet audit de genre de l'ECONEC est basé sur son statut, sur la dynamique en relation avec la composition de ses membres et sur ses activités. L'ECONEC est un réseau d'organes nationaux de gestion des élections (OGE) des États membres de la CEDEAO. La structure du réseau est constituée d'une Assemblée générale, qui est sa plus haute instance. Un comité de pilotage et un secrétariat dirigé par un secrétaire permanent, qui se trouve être le chef de la DAE à la Commission de la CEDEAO. Le Comité de pilotage de l'ECONEC est composé de cinq (5) personnes élues qui doivent être des représentants des membres votants du réseau. Le réseau a eu son siège à Abuja, initialement dans le Département des affaires politiques/DAE de la Commission de la CEDEAO pour une période de quatre ans à partir de 2012 et il a ensuite été fourni un espace de bureau à l'INEC du Nigeria lorsque le président de l'INEC a été élu pour présider l'Assemblée générale de l'ECONEC. La DEA de la CEDEAO est donc liée à ECONEC.

L'ECONEC est désireux de promouvoir la convergence constitutionnelle en harmonisant les normes et pratiques démocratiques en Afrique de l'Ouest et de contribuer à la promotion de la démocratie en tant que système politique

pour un gouvernement responsable et redevable en inculquant les valeurs démocratiques et en inculquant un comportement démocratique. Les principaux objectifs de l'ECONEC comprennent la promotion d'élections libres et crédibles en Afrique de l'Ouest ; la promotion et la consolidation de la culture démocratique afin de créer un environnement propice à l'organisation pacifique d'élections ; le partage d'expériences, de ressources, d'informations, de technologies et de documents électoraux ; et l'harmonisation progressive des lois et pratiques électorales, le cas échéant, en tirant parti des bonnes pratiques en matière électorale.

Dans ses statuts, l'ECONEC n'a pas tenu compte de la dynamique entre les élections et le genre et n'a pas prévu de disposition explicite reconnaissant qu'une proportion importante de l'électorat est constituée de femmes et la particularité des défis et des obstacles qu'elles rencontrent. Il n'a donc pas énoncé le rôle que le réseau pourrait finalement jouer pour contribuer à la participation politique et à la représentation des femmes dans le processus des élections et de démocratisation en Afrique de l'Ouest.

Le Comité de pilotage joue un rôle exécutif au nom de l'Assemblée générale et sa composition est la suivante : un président, qui est légalement le président élu du Réseau ; un premier vice-président, qui est légalement le premier vice-président élu du réseau ; un second vice-président, qui est légalement le second vice-président élu du Réseau ; un trésorier général et un Trésorier adjoint. La seule considération pour l'élection/la sélection en tant que membre du Comité est linguistique. Chacun des groupes linguistiques de l'Afrique de l'Ouest (lusophone, anglophone, Anglophone, et francophone) est représenté par au moins un membre votant. La représentation des sexes n'a pas été prise en compte.

L'article 2 des statuts de l'ECONEC stipule que le Réseau est de droit membre de l'Association des autorités électorales africaines (AAEA). La pratique au sein de l'AAEA était d'inclure les vice-présidents des OGE à son Assemblée générale, une pratique qui a abouti à l'élection du révérend Sr Margaret Magoba, vice-présidente de la commission électorale de

l'Ouganda, une femme, comme présidente de l'Assemblée générale de l'AAEA. Il n'est pas rare de trouver des femmes à des postes de vice-présidence dans les OGE nationaux. Il est important de souligner que la prise en compte de la dimension de genre serait un défi pour le réseau tant qu'il restera un club de présidents d'OGE et non un réseau d'administrateurs électoraux dans la région.

La liste des présidents des OGE en Afrique de l'Ouest, au cours de cette évaluation, indique que sur les 15 membres d'ECONEC, il n'y a que deux (2) femmes (13 %) à la tête des OGE, et ce sont celles du Cap-Vert et du Ghana. Un coup d'œil sur les personnes focales ECONEC des différents OGE membres ci-dessous révèle que seulement trois (3) des personnes focales sont des femmes.

Le tableau ci-dessous présente la liste des présidents des membres de l'ECONEC lors de la dernière réunion de l'assemblée générale en mars 2017.

**Tableau 13: Caractéristiques de genre parmi les présidents des membres d'ECONEC lors de la dernière réunion de l'assemblée générale en mars 2017.**

| No | OGE               | Président(e)       | Sexe  |
|----|-------------------|--------------------|-------|
| 1. | CENA Bénin        | M. Emmanuel Tiando | Homme |
| 2. | CENI Burkina Faso | M. Emmanuel Tiando | Homme |

|     |                   |                                             |       |
|-----|-------------------|---------------------------------------------|-------|
| 3.  | CNE Cap-Vert      | Dr. Maria do Rosario Goncalves Pereira      | Femme |
| 4.  | CEI Côte d'Ivoire | M. Youssouf Bakayoko                        | Homme |
| 5.  | IEC Gambie        | M. Alieu Momodu Njie                        | Homme |
| 6.  | EC Ghana          | M <sup>me</sup> Charlotte Osei <sup>5</sup> | Femme |
| 7.  | CENI Guinée       | Mr. Salif Kebe                              | Homme |
| 8.  | CNE Guinée-Bissau | Mr. Jose Pedro Sambu                        | Homme |
| 9.  | NEC Liberia       | Cllr. Jerome George Korkoya                 | Homme |
| 10. | CENI Mali         | M. Amadou Ba                                | Homme |
| 11. | Niger             | M. Issaka Souna                             | Homme |
| 12. | INEC Nigeria      | Prof. Mahmood Yakubu                        | Homme |
| 13. | CENA Sénégal      | M. Doudou Ndir                              | Homme |
| 14. | NEC Sierra Leone  | M. Mohammed N'fah-Alie Conteh               | Homme |
| 15. | CENI Togo         | Prof. Kodjona Kadanga                       | Homme |

Les personnes focales sont utiles pour attirer l'attention sur une question particulière au sein d'une institution. Les personnes focales ECONEC assurent la liaison entre un OGE et le secrétariat du réseau.

**Le tableau ci-dessous montre la répartition par sexe des personnes focales dans les différents pays de l'ECONEC :**

**Tableau 14: Personnes focales ECONEC des différents OGE membres**

| No | Pays              | Personne focale      | Sexe  | Unité genre |
|----|-------------------|----------------------|-------|-------------|
| 1. | CENA Bénin        | Genevieve Nadjo      | Femme | Non         |
| 2. | CENI Burkina Faso | Lansane Dao          | Homme | Non         |
| 3. | CNE Cap-Vert      | Indira M. Tavares    | Femme | Non         |
| 4. | CEI Côte d'Ivoire | Madeleine Niamien    | Femme | Non         |
| 5. | IEC Gambie        | Joseph Colley        | Homme | Non         |
| 6. | EC Ghana          | Eric Kofi Dzakpasu   | Homme | Oui         |
| 7. | CENI Guinée       | Bakary Mansare       | Homme | Non         |
| 8. | CNE Guinée-Bissau | Manuel Soumaila Sani | Homme | Non         |

<sup>5</sup> Charlotte Osei, l'une des deux présidentes des OGE de l'ECONEC, a été remplacée par Jean Mensa, une autre femme, en juin 2018.

|     |                  |                  |       |     |
|-----|------------------|------------------|-------|-----|
| 9.  | NEC Liberia      | Lamin Lighe      | Homme | Oui |
| 10. | CENI Mali        | Oumar Kanoute    | Homme | Non |
|     | DGE Mali         | Boussourou Drame | Homme | Non |
| 11. | Niger            | Nafiou Wada      | Homme | Non |
| 12. | Nigeria          | Bolade Eyinla    | Homme | Oui |
| 13. | CENA Sénégal     |                  |       | Non |
|     | DGE Sénégal      |                  |       | Non |
| 14. | NEC Sierra Leone | Abu Turay        |       | Oui |
| 15. | CENI Togo        | Kossi Adjolla    |       | Non |

L'ECONEC a lancé une étude sur le coût des élections en Afrique de l'Ouest, une initiative qui a permis une certaine intégration du genre dans la gestion des élections. Les conclusions de l'étude visaient à « sensibiliser et mobiliser les parties prenantes sur la nécessité de réduire la spirale des coûts de l'administration des élections encourager la mise en commun des ressources par les OGE, renforcer la transparence et l'utilisation prudente des ressources disponibles »<sup>6</sup>. L'étude a manqué l'occasion de déterminer également l'implication financière de la production de listes électorales ventilées par sexe pour chaque bureau de vote, comme c'est le cas au Cap-Vert, ce qui faciliterait la production de données sur le nombre de femmes qui s'inscrivent et le nombre de celles qui votent, ce qui concerne également de nombreux pays d'Afrique australe, comme lors des élections

harmonisées du 31 juillet 2018 au Zimbabwe. Les résultats de l'étude sur le coût des élections sont très importants pour la planification de la gestion des élections.

Le plan stratégique d'un OGE fournit une feuille de route à court et moyen terme et des innovations pour réaliser le mandat de l'organisation. À l'exception du Nigeria, aucun OGE de l'ECONEC n'a encore de division à part entière consacrée au genre au sein des commissions électorales nationales. Les OGE du Ghana, du Liberia et de la Sierra Leone ont des personnes chargées de la coordination des questions de genre. Aucun OGE d'Afrique de l'Ouest ne dispose d'un département genre.

Seules la CENI au Nigeria et la CEN au Liberia disposent d'une politique institutionnelle en matière de genre. Les efforts déployés par l'unité chargée de

<sup>6</sup> Discuté lors d'une réunion du personnel du secrétariat de l'ECONEC à Abuja le 13 décembre 2017, à laquelle ont également participé d'autres hauts fonctionnaires de la CENI (communiqué de presse).



l'égalité des sexes de la commission électorale (CE) du Ghana pour se doter d'une politique en la matière sont au point mort depuis 2013, en partie à cause de l'inertie des dirigeants.

Il est intéressant de noter que la création d'un bureau du genre à la CE du Ghana n'est pas le fruit d'une réflexion stratégique au sein de l'institution, mais plutôt d'une conditionnalité imposée par un donateur au gouvernement, qui a simplement demandé à certaines institutions publiques, comme son OGE en 2008, de disposer d'un bureau du genre.

Les plans stratégiques de la CENI du Nigeria (2012 - 2016) prévoient explicitement l'intégration du genre dans ses processus internes. Le plan stratégique de la CENI reconnaît le « déséquilibre entre les sexes » comme l'un de ses défis et prévoit d'améliorer l'égalité entre les sexes et de renforcer la sensibilité au genre dans l'ensemble de la Commission ; de développer une politique de genre solide pour la CENI et d'institutionnaliser le plaidoyer en faveur du genre pour vérifier l'insensibilité au genre, ce qui est très louable. La CE du Ghana, qui est également un OGE doté d'une unité chargée des questions de genre, n'a absolument rien prévu pour le genre dans son plan stratégique 2016 -

2020. Une institution dont le plan stratégique quinquennal (2016 - 2020) ne fait aucune mention du genre signifie que la direction de l'organisation n'a pas encore fait de l'intégration du genre une question prioritaire. Le plan stratégique de la CE du Ghana s'est rapproché le plus de la reconnaissance du genre dans l'un de ses objectifs en indiquant qu'« une éducation efficace et à grande échelle des électeurs favorisera la participation active des électeurs », une déclaration qui peut impliquer l'inclusion des femmes. Une question à poser à ce stade est de savoir si les personnes focales et les unités de genre des OGE en Afrique de l'Ouest sont bien formées et si elles reçoivent des ressources/budget pour mener des recherches et d'autres activités axées sur le genre.

L'introduction de l'inscription informatisée des électeurs facilite la publication facile de données désagrégées par les OGE partout dans le monde. En Afrique de l'Ouest, les OGE peuvent générer des données sur les femmes inscrites sur les listes électorales et sur les femmes qui se sont présentées aux élections à différents niveaux. Cependant, les statistiques sur les femmes qui ont voté sont souvent indisponibles. Un exemple rare de bonne fourniture de données sur la participation des femmes aux élections peut être trouvé



en Gambie, où l'IEC a donné le pourcentage de femmes inscrites comme électrices à 53.56% (474,887 sur 887,500 électeurs totaux) et le taux de participation des femmes à une moyenne de 59% du total des électeurs lors des élections présidentielles en 2016, législatives en 2017, et locales en avril 2018. Il convient

d'indiquer que ces données ventilées par sexe ne sont pas publiquement et facilement disponibles sur le site web de l'OGE de Gambie. Il ne suffit pas que les OGE disposent des données. Il faudrait aussi que les informations soient publiées, de préférence sur leur site web, pour être facilement accessibles.

## 4.2 Le genre et la salle de situation des élections

La mise en place d'une salle de situation électorale (SSE) pour les femmes a été motivée par la reconnaissance des défis potentiels auxquels les femmes sont confrontées lors d'un processus électoral et par la nécessité d'établir une plateforme pour la collecte et le partage d'informations sur les incidents affectant la participation des femmes au processus. Selon le kit d'outils de la salle de situation électorale (SSE) développé par OSIWA et AfRO, le concept d'une SSE est décrit comme « une plateforme de collecte et de partage d'informations » dans le but d'alerter les responsables d'un processus électoral, à l'effet d'apporter une réponse et un remède rapides aux irrégularités qui peuvent affecter le processus à tout moment. La trousse à outils explique en outre que la mise en place d'un système fiable et crédible d'alertes en temps réel est au cœur d'une salle de situation réussie. La SSE est une amélioration par

rapport à l'observation traditionnelle qui consiste à recueillir des informations sur le processus électoral et à décider ultérieurement de l'intégrité du processus, généralement sans alerte. Les informations en temps réel mises à la disposition des citoyens par une SSE permettent de juger de la crédibilité du processus électoral et de réduire le risque de désinformation et de tensions.

Progressivement, les SSE des femmes se banalisent dans les États membres de la CEDEAO et sont généralement déployées par une coalition d'organisations de la société civile travaillant de concert avec l'ONU Femmes, la Direction du genre de la CEDEAO et les OGE nationaux. Depuis la première SSE menée en 2011 au Liberia, elle a été reproduite en Sierra Leone en 2012, au Mali en 2013, en Guinée-Bissau en 2014, au Nigeria en 2015, au Ghana 2016, etc. La SSE des femmes a été une

innovation qui met en commun l'expertise des femmes pour la prévention de la violence lors des élections ainsi que l'engagement des femmes et des jeunes dans le processus électoral. En Guinée, le COFFIG a déployé 2,000 observateurs lors de la mise en place d'un RSE en 2015. Au Liberia en 2017, le WSR a déployé 322 observatrices dans tout le pays et 73 observateurs de la paix dans chaque district électoral. Ils ont organisé des processus de paix entre jeunes et 1,000 rassemblements de femmes pour la paix dans les 15 comtés du Liberia. L'objectif principal était de promouvoir des élections pacifiques.

La mise en place d'une salle de situation pour des femmes (WSR) aide fondamentalement à recueillir des

informations utiles et à inciter les autorités compétentes à prendre des mesures immédiates afin de garantir que des réponses rapides et appropriées soient apportées aux problèmes rencontrés par les femmes dans le processus électoral.

Selon OSIWA et AfRO, une SSE est efficace et puissante si ceux qui l'utilisent cherchent à contribuer à la dissuasion de toute violence potentielle qui pourrait survenir tout au long du cycle électoral, et à fournir à la société civile l'opportunité de mener une analyse régulière des principaux événements et développements, au sein du cycle électoral et de développer des recommandations solides visant à améliorer le processus électoral.

### **4.3 Une étude de cas de la Commission électorale nationale indépendante du Nigeria : le genre et les élections : réalisations et défis**

Le vote est considéré comme un droit humain et il incombe à chaque organe d'administration des élections (OGE) de garantir un processus électoral inclusif pour tous les citoyens en âge de voter, sans aucune barrière. La Commission électorale indépendante (CENI) du Nigeria croit en des élections inclusives où toutes les personnes éligibles peuvent voter et

être élues, ce qui est essentiel à la démocratie. Le choix de la CENI du Nigeria comme étude de cas s'explique par le fait que le pays a la plus grande population (plus de 197 millions d'habitants) et la plus grande population d'électeurs (plus de 84 millions pour l'élection de 2019) de toute la région de l'Afrique de l'Ouest. Le Nigeria est le pays le moins bien classé de la région



en termes de représentation des femmes, avec seulement 20 femmes sur 360 membres de la Chambre des représentants et 7 femmes sur 108 sénateurs à l'Assemblée législative, soit 5,6 % et 6,5 % respectivement (chiffres de l'UIP en novembre 2018) et c'est le seul pays de la région doté d'un OGE qui a toujours considéré le genre comme une composante importante de son plan stratégique et qui dispose d'une Division du genre qui a élaboré une politique institutionnelle en matière de genre pour aborder les questions de genre dans le processus électoral.

Le Nigeria est signataire d'un certain nombre de protocoles et de conventions régionaux et internationaux. En 2006, le pays a élaboré une politique nationale en matière d'égalité des sexes, qui préconise une action positive de 35% pour les femmes aux postes électifs et nominatifs. La même année, la CENI s'est engagée à offrir à toutes les parties prenantes des conditions équitables pour participer aux élections. La CENI, qui s'est engagée à offrir des conditions équitables à toutes les parties prenantes pour qu'elles puissent participer aux élections, a créé un groupe sur le genre (comptant cinq membres) pour s'occuper des questions liées à l'égalité des sexes en vue des élections générales de 2007 et au-delà. Ce

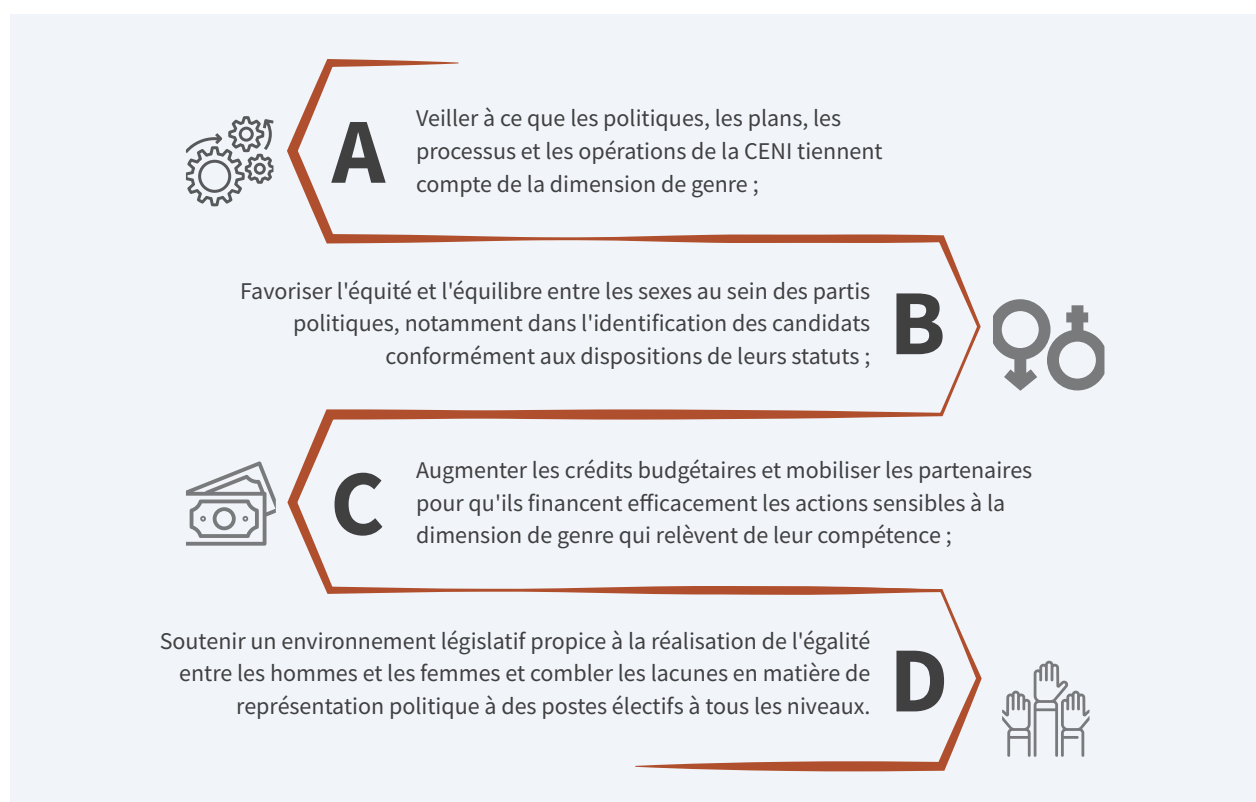
groupe est devenu un bureau du genre en 2009. Ce bureau a ensuite été transformé en unité chargée des questions de genre et, en 2012, dans le cadre de la réforme institutionnelle de la Commission, il est devenu une véritable division chargée des questions de genre au sein du département de l'éducation des électeurs, de la publicité, du genre et des organisations de la société civile (VEP). La Division du genre est l'organe de la Commission chargé de l'intervention stratégique visant à ouvrir l'espace de la participation politique des femmes.

La Division est chargée de la mobilisation des femmes nigérianes, de la sensibilisation à leurs droits et à l'importance d'une participation active au processus électoral. Parmi les mécanismes utilisés par la Division de l'égalité des sexes, citons les ateliers, les conférences, les séminaires de plaidoyer, la sensibilisation du public et la formation au renforcement des capacités.

Les efforts déployés par la Commission électorale pour renforcer la participation et la représentation politiques des femmes au Nigeria ont donné lieu à quelques résultats, malgré quelques difficultés. Le Nigeria est une république fédérale composée de 36 états. La division de l'égalité des sexes au siège de l'INEC

compte environ 10 personnes et dispose d'un budget appréciable de la Commission, en plus du soutien des donateurs. La Commission a nommé un bureau de l'égalité des sexes dans tous les États de la fédération et dans le territoire de la capitale fédérale (FCT) avec un statut d'État, qui facilite les activités axées sur l'égalité des sexes et supervise l'intégration de l'égalité des sexes dans les activités de la CENI.

L'une des initiatives stratégiques de la direction de l'INEC en 2014 est le développement d'une politique de genre avec un cadre de mise en œuvre pour intégrer le genre dans le processus électoral. Au Nigeria, les objectifs de la politique de l'INEC en matière de genre sont les suivants ;



La politique de la CENI en matière de genre est un document vivant, qui est activement mis en œuvre. Un audit sur l'égalité des sexes au sein du personnel de la Commission a été réalisé ; une formation

BRIDGE sur le renforcement des capacités en matière d'égalité des sexes et d'élections a été organisée pour tous les responsables de l'égalité des sexes dans les 36 états et le territoire de la capitale



fédérale, ainsi que les points focaux au siège. D'autres initiatives de renforcement des capacités sont organisées périodiquement pour doter les responsables de l'égalité des sexes des connaissances et des compétences nécessaires à la mise en œuvre de leurs activités stratégiques à leur niveau décentralisé.

La Commission a sollicité un large éventail des parties prenantes pour améliorer la participation politique des femmes au Nigeria. Au fil des ans, l'INEC a établi une bonne relation de travail avec les partis politiques et plusieurs réunions ont eu lieu avec les dirigeants des partis politiques pour qu'ils s'engagent à améliorer l'accès des femmes à la structure des partis et aux nominations pour les élections. La CENI rend visite aux chefs traditionnels, qui sont des personnalités très importantes, afin d'obtenir leur adhésion à l'inclusion politique des femmes. La CENI a tenu une réunion stratégique avec les organisations de la société civile axées sur l'égalité des sexes, a également joint ses rangs aux organisations communautaires et aux partenaires du développement pour soutenir les efforts visant à renforcer la participation des femmes au processus électoral. La CENI a développé une synergie avec des femmes activistes, des universitaires, des politiciens, des femmes

handicapées et des personnes qui votent pour la première fois.

Les médias peuvent être des alliés ou des adversaires de l'amélioration de la participation des femmes au processus électoral. La Commission a rencontré les médias sur la meilleure façon d'être des champions de l'égalité des sexes et sur la couverture des conflits liés aux élections. En outre, la CENI a mené des actions ciblées d'éducation des électeurs en faveur des femmes. Elle a produit du matériel d'information, d'éducation et de communication (IEC) sensible au genre à des fins de sensibilisation ; elle a organisé des activités de sensibilisation sur les marchés traditionnels dans les États. Des ateliers zonaux ont également été organisés pour renforcer la participation des femmes lors de l'inscription continue des électeurs et pour encourager la collecte des cartes d'électeurs permanentes. Parmi les autres initiatives importantes de la CENI, citons l'élaboration d'une liste de contrôle d'observation des élections tenant compte de la dimension de genre, la compilation de données facilement accessibles et ventilées par sexe sur l'inscription des électeurs et des données sur le nombre de femmes ayant remporté les élections à tous les niveaux.



La Division de l'égalité des sexes de la CENI n'a pas été sans difficultés. Bien que la division dispose d'un budget et d'un personnel de 36 personnes au niveau des États et d'environ 10 personnes au siège national, elle aurait souhaité disposer de plus de ressources financières pour accomplir toutes les activités prévues, en particulier au niveau de la base, où la culture et les traditions sont tenaces.

Les Nigériens, tout comme tous les Africains, sont fiers de leur culture et de leurs traditions, qui jouent un rôle très utile dans le développement de la société. Cependant, certains aspects de cette culture engendrent le patriarcat, qui crée des barrières dans certains domaines, ce qui affecte la participation des femmes dans le processus électoral. La partie la plus triste de l'histoire de la faible représentation politique des femmes au Nigeria est peut-être le manque d'engagement des dirigeants des partis politiques, qui s'engagent à avoir plus de femmes dans leur exécutif et dans les nominations pour les élections, mais qui reviennent souvent sur leur engagement. L'un des principaux obstacles, si ce n'est le plus important, est l'absence d'un cadre juridique pour les quotas obligatoires des partis politiques. Faire en sorte que le corps législatif du Nigeria, composé pratiquement d'hommes, adopte une loi

pour céder une partie de son espace politique aux femmes serait la véritable solution à une situation où une population comptant plus de 90 millions de femmes ne compte que 27 femmes dans le corps législatif du pays sur 468, en novembre 2018. En 2015, la population du Nigeria était estimée à 183 millions de personnes, dont 90 989 254 femmes et 92 387 474 hommes, selon le Bureau national des statistiques (rapport de novembre 2016).

En ce qui concerne le rôle de la CENI, la Commission peut faire plus en donnant le ton aux autres OGE de la région. Outre la publication de données ventilées par sexe sur le nombre d'hommes/femmes qui se sont inscrits, le nombre d'hommes/femmes qui étaient candidats et le nombre d'hommes/femmes élus, la CENI devrait publier, dans le cadre de la déclaration finale des résultats des élections, le nombre d'hommes/femmes qui ont voté.

L'INEC a également dûment considéré la jeunesse comme une partie prenante importante du processus électoral au Nigeria et elle a fait partie de son éducation publique spécialisée des électeurs. Le programme de sensibilisation des jeunes au campus universitaire en 2018, qui avait pour thème « Le vote des jeunes compte », a été mené





en collaboration avec des stars de Nollywood et avec le soutien de l'Union européenne. Ce programme de 2018 a débuté dans les établissements

d'enseignement supérieur afin de susciter l'intérêt des jeunes pour l'inscription sur les listes électorales et d'encourager un processus électoral non violent.

#### **4.4 L'intégration du genre par la Commission de la CEDEAO : le cas des élections générales de 2019 au Nigeria**

L'observation électorale est un mécanisme majeur de la CEDEAO pour mesurer et soutenir le processus de démocratisation dans ses États membres. Dans l'observation des élections, un concept qui gagne progressivement du crédit est la question « qui observe l'observateur ? » Un critère d'évaluation de l'intégration du genre dans l'observation des élections en Afrique de l'Ouest est le Cadre stratégique de la CEDEAO sur le genre et les élections. Les chefs d'État de la CEDEAO ont adopté le Cadre stratégique pour le genre et les élections à Abidjan (Côte d'Ivoire) en 2017, afin de servir de guide pour renforcer la participation et la représentation politiques des femmes dans les États membres. Le pilier 6 de ce cadre stratégique exhorte la Commission de la CEDEAO à veiller à ce que les missions d'observation électorale à long et à court terme offrent des chances égales aux hommes et aux femmes et à évaluer les progrès du genre et des élections dans les États membres.

L'assistance électorale d'une organisation régionale lors d'une élection générale peut revêtir plusieurs dimensions, comme la promotion d'un programme d'égalité des sexes.

Lors des élections générales de 2019 au Nigeria, la Commission de la CEDEAO, en plus de mener une observation électorale, s'est associée à l'ECONEC pour procéder à un examen par les pairs et offrir des conseils techniques aux dirigeants de la CENI nigériane. Cette étude de cas se concentrera sur l'observation des élections et non sur le système de soutien par les pairs. La raison principale en est que la sélection des représentants pour l'évaluation par les pairs et le soutien technique à la direction de la CENI n'était pas une prérogative de la Commission de la CEDEAO. Par conséquent, la meilleure façon d'évaluer l'intégration de la dimension de genre pendant les élections générales serait d'examiner la sélection de la direction de la mission d'observation de



la CEDEAO, la composition des membres de la mission et l'évaluation par la mission des questions électorales dans la mesure où elles affectent les femmes nigérianes.

La haute direction d'une MOE est l'image et le caractère de l'ensemble de la mission. La norme pour le choix du leader d'une MOE de la CEDEAO a été principalement masculine en raison du calibre des personnalités appropriées pour le poste. Cette position a souvent été réservée aux anciens chefs d'État des pays d'Afrique de l'Ouest, qui se trouvent être des hommes. Ainsi, le choix de S.E. Ellen Sirleaf- Johnson permet à la CEDEAO de rompre avec le choix d'un homme à la tête de ses MOE. Une ancienne présidente de la Commission électorale du Ghana, Charlotte Osei, était la chef adjointe de la mission, ce qui fait de la MOE Nigeria 2019 de la CEDEAO la première du genre,

entièrement dirigée par des femmes.

La composition par genre de la MOE de la CEDEAO au Nigeria 2019 peut être évaluée à trois niveaux : la composition de l'équipe centrale, les observateurs à long terme et les observateurs à court terme. Le rapport final de la mission de la CEDEAO au Nigeria 2019.

Le rapport sur les élections générales en République fédérale du Nigeria était, cependant, totalement silencieux sur les statistiques de la composition en genre de l'ensemble de la MOE. La désagrégation de la composition donne un aperçu supplémentaire de la mesure dans laquelle le genre a été intégré dans l'équipe d'observateurs de la CEDEAO. Vous trouverez ci-dessous une ventilation par sexe de la MOE.

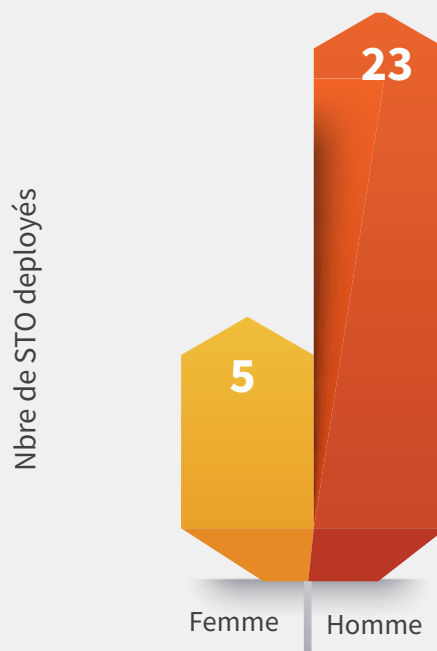
**Tableau 15: Ventilation par sexe de la composition de la mission d'observation de la CEDEAO - Élections de 2019 au Nigeria**

|                                  | Homme |            | Femme |            | Total      |
|----------------------------------|-------|------------|-------|------------|------------|
| Équipe de base                   | 2     | 40%        | 3     | 60%        | 5          |
| Observateurs à long terme (OLT)  | 23    | 81%        | 5     | 19%        | 28         |
| Observateurs à court terme (STO) | 137   | 68.5%      | 63    | 31.5%      | 200        |
| <b>Total</b>                     | 162   | <b>70%</b> | 71    | <b>30%</b> | <b>233</b> |
|                                  |       |            |       |            |            |

La CEDEAO a déployé un total de 233 observateurs pour les élections générales de 2019 au Nigeria. Dans l'ensemble, il y avait 162 hommes et 71 femmes, soit respectivement 70% et 30%. La présence de trois (3) femmes dans l'équipe centrale est très louable.

Toutefois, il convient de noter que les hommes représentaient plus de 80 % des OLT déployés. Déployer cinq (5) femmes sur un total de vingt-huit (28) OLT va à l'encontre de l'objectif, de l'esprit et de la lettre du Cadre stratégique de la CEDEAO sur le genre et les élections.

**Tableau 16: Composition des observateurs à long terme de la CEDEAO pour les élections de 2019 au Nigeria**

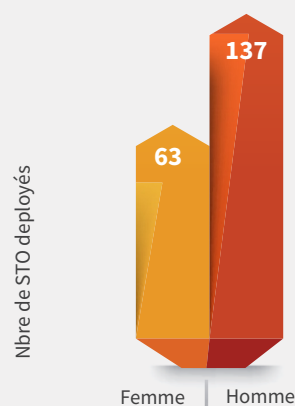


**Composition des observateurs à long terme de la CEDEAO pour les élections de 2019 au Nigeria**

Un regard critique sur la dimension jeunesse (moins de 30 ans) de la composition des OLT indique si les jeunes femmes et les jeunes hommes ont eu la possibilité d'observer les élections. Il a été observé que seules deux (2) jeunes femmes faisaient partie des OLT, la majorité étant des hommes de plus de 50 ans.

Parmi les 200 observateurs à court terme déployés au Nigeria pour les élections générales de 2019, on comptait 137 hommes et 63 femmes représentant respectivement 68.5% et 31.5%. Même si les femmes constituaient un peu plus de 30% des STO, cela ne suffit toujours pas pour dire que le genre a été pleinement intégré au sein des STO selon les normes du Cadre stratégique de la CEDEAO sur le genre et les élections.

**Tableau 17: Composition des observateurs à court terme de la CEDEAO pour les élections de 2019 au Nigeria**



**Composition des observateurs à court terme de la CEDEAO pour les élections de 2019 au Nigeria**

Une question scientifique à poser ici est de savoir si une plus grande implication des femmes dans une équipe engendre de meilleures performances qu'une plus grande implication des hommes. Une caractéristique importante d'une équipe efficace est d'avoir des membres compétents ayant un objectif clair et travaillant de manière interdépendante. Selon le MIT Center for Collective Intelligence, l'un des principaux facteurs de performance d'une équipe est le nombre de femmes qui la composent. Les femmes jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de l'intelligence collective des groupes, comme le montrent les exemples suivants.

Selon le MIT Center for Collective Intelligence, l'un des principaux facteurs

de performance d'une équipe est le nombre de femmes qui la composent. Les femmes jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de l'intelligence collective des groupes, comme le montrent les recherches du professeur Thomas Malone de la Sloan School of Management du MIT, qui a établi qu'en matière de performance d'équipe, plus il y a de femmes, mieux c'est. Cette constatation a été reprise dans un article du New York Times intitulé « *Pourquoi certaines équipes sont plus intelligentes que d'autres* », dans lequel l'étude du MIT « *Les équipes avec plus de femmes ont surpassé les équipes avec plus d'hommes* » était citée. La raison invoquée à cet effet, cependant, était en partie due au fait que les femmes, en moyenne, étaient meilleures que les hommes pour lire dans les pensées. Par «

lecture des pensées », Malone fait référence à la compétence de perception sociale, qui est une sorte d'intelligence sociale, la capacité de lire ce que quelqu'un pense, par le biais de certains moyens d'observation humaine. Et quelle meilleure compétence supplémentaire que la lecture des pensées pour l'observation des élections ?

Étant donné que les femmes continuent d'être sous-représentées dans les postes électifs dans la région en général et au Nigeria en particulier, l'importance de l'équité de genre et la promotion du rôle des femmes dans les élections peuvent avoir des conséquences pratiques positives pour la démocratie et la gouvernance. Il est important de fournir un accès égal ou équitable aux hommes et aux femmes, aux jeunes et aux vieux pour faire partie de la MOE de la CEDEAO puisque ces missions offrent des opportunités d'apprentissage et des perspectives de mise en réseau. Il serait peut-être plus sage d'affecter plus de femmes que d'hommes à l'observation des élections. Les questions de genre couvertes par le rapport de la MOE sur les élections de 2019 au Nigeria constituent également une bonne mesure de l'intégration du genre par la CEDEAO. Bien

que le genre, par définition, concerne à la fois les hommes et les femmes, les questions relatives aux élections et au genre portent généralement sur la manière dont les droits électoraux des femmes sont respectés au cours d'un processus électoral.

Les droits électoraux des femmes peuvent être définis comme leurs droits d'être inscrites comme électrices, candidates et membres du personnel électoral, entre autres. Ces droits électoraux comprennent également l'accès à des informations adéquates pour prendre une décision éclairée lors d'une élection. Le rapport de la MOE Nigeria 2019 de la CEDEAO a connu une amélioration phénoménale en ce qui concerne les rapports sur les droits électoraux des femmes.

Le rapport a classé les défis de la participation politique des femmes au Nigeria comme étant principalement le patriarcat, la stigmatisation, le faible niveau d'éducation, les horaires de réunion, le financement, la violence politique, les barrières religieuses et culturelles.

Le rapport fournit une indication statistique selon laquelle « la majorité des

électeurs inscrits étaient des hommes, soit 52.86% contre 47.14% de femmes ». Dans certaines zones géopolitiques comme le Sud-Sud, le rapport indique que plus de 65 % du personnel de vote était des femmes. La participation des jeunes à la gestion du scrutin était également élevée, ce qui, selon le rapport, "s'est traduit par un niveau d'énergie élevé parmi le personnel de vote le jour du scrutin ».

Le rapport de la mission a également formulé plusieurs recommandations relatives au genre, notamment la nécessité de créer un réseau de soutien pour les candidates, le renforcement des capacités des jeunes candidates, l'introduction d'un système de quotas à tous les niveaux du gouvernement et des institutions de construction de l'État comme la Commission électorale nationale indépendante et les partis politiques au Nigeria. La Commission de la CEDEAO a été invitée à réviser la stratégie de sélection des OLT afin que la composition des équipes soit équilibrée entre les sexes et favorable aux jeunes. En

conclusion, l'intégration du genre par la CEDEAO dans l'observation des élections et le soutien au processus de démocratisation lors des élections générales de 2019 au Nigeria peut être évaluée comme manquant quelque peu de cohérence avec les piliers du Cadre stratégique. Il y a eu quelques progrès de la part de la Commission de la CEDEAO dans les domaines de la sélection des dirigeants, de la composition de l'équipe centrale et de la mise en évidence des questions de genre dans son rapport. Bien qu'il y ait une diversité de genre, il n'y a cependant pas d'équité de genre dans la sélection des membres de la MOE, dans l'ensemble. Les pourcentages d'hommes par rapport aux femmes observateurs électoraux suggèrent qu'il ne semble pas y avoir d'effort institutionnel conscient de la part de la Commission de la CEDEAO ou du leadership stratégique pour rendre opérationnel le pilier 6 du Cadre stratégique de la CEDEAO sur le genre et les élections dans la sous-région de manière complète et exhaustive.



## 5.0 Conclusion

## 5.0 Conclusion

Les domaines clés de l'évaluation fournissent une cartographie des efforts déployés par les acteurs électoraux régionaux et nationaux pour atteindre l'égalité des sexes, ainsi que des domaines à améliorer. La collaboration de la Direction du genre avec d'autres départements de PAPS a eu tendance à transformer les dimensions de l'intégration du genre dans les élections au sein de la Commission de la CEDEAO et dans les États membres de la CEDEAO.

Il y a eu des efforts de renforcement des capacités qui ont abouti à un cadre stratégique régional sur le genre et les élections. La SSE des femmes et la création de l'ECOFÉPA ont mobilisé et galvanisé les femmes pour attirer l'attention sur les droits politiques et électoraux des femmes. Cependant, les lacunes en matière d'égalité des sexes, qui nécessitent un engagement institutionnel, sont les suivantes :

**Tableau 18: Lacunes identifiées en matière d'intégration du genre dans les élections dans la région de la CEDEAO, au moment de la rédaction du présent rapport.**

|   |                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|---|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | <b>Commission de la CEDEAO</b> | L'intégration du genre n'est pas encore totalement ancrée dans la culture institutionnelle de la Commission de la CEDEAO et dans l'esprit de son personnel.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 2 |                                | La haute direction de la CEDEAO n'est pas consciente de l'existence du CSGE de la CEDEAO ou n'est pas au courant de ses dispositions.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 3 |                                | Il existe une tendance au sein de la Commission de la CEDEAO à percevoir à tort le genre comme des femmes. Le renforcement des capacités en matière de genre et d'élections a été principalement suivi par des femmes, tandis que les formations techniques sur les activités électorales comme l'inscription des électeurs sont surtout suivies par des hommes. Cette perception du genre en tant que femme peut réduire le rôle des hommes dans le soutien aux initiatives d'égalité des sexes. |

|    |                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4  | <b>DAE</b>               | La DAE a des problèmes de capacité et ne dispose pas d'un spécialiste du genre pour faciliter l'intégration du genre dans ses activités de soutien électoral qu'il mène lui-même ou en collaboration avec d'autres institutions comme l'ECONEC, les partis politiques, etc.                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 5  |                          | La composition de la MOECT et de la MOELT n'est pas équilibrée du point de vue du genre, et l'accent est mis de façon limitée sur les questions de genre dans les rapports/déclarations d'observation. Il n'y a pas de norme ou d'uniformité dans le niveau de détail des rapports sur le genre et les élections ; les rapports ne sont pas guidés par un ensemble d'indicateurs, et il n'y a pas de cohérence dans la participation égale des hommes et des femmes pendant les MOE de la CEDEAO, qu'il s'agisse d'OLT ou d'OCT. |
| 6  | <b>ECONEC</b>            | Les statuts de l'ECONEC ne contiennent pas de dispositions relatives à l'égalité des sexes et les activités ne tiennent pas compte de cette dimension.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 7  |                          | Le secrétariat de l'ECONEC ne dispose pas d'un spécialiste en genre, ce qui limite sa capacité à intégrer la dimension de genre dans ses activités et ses rapports.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 8  | <b>OGE</b>               | Connaissance insuffisante et approfondie de la situation actuelle des unités focales de genre de l'OGE.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 9  |                          | Tous les OGE n'ont pas intégré le genre dans leurs plans stratégiques / pas de politique de genre ni de plan d'action de genre.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 10 |                          | Tous les organes de gestion des élections ne disposent pas d'une personne ou d'une unité chargée des questions de genre et il n'existe pas de réseau pour le partage d'expériences sur le genre et les élections.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 11 | <b>Partis politiques</b> | Il n'existe pas d'obligations régionales et tous les États de la CEDEAO n'ont pas d'obligations statutaires ou contraignantes pour les partis politiques en matière d'intégration du genre.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|    |                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

L'évaluation a proposé un plan d'action, en annexe, basé sur les lacunes identifiées ci-dessus et les recommandations fournies ci-dessous.





## 6.0 Recommendations

## 6.0 Recommandations

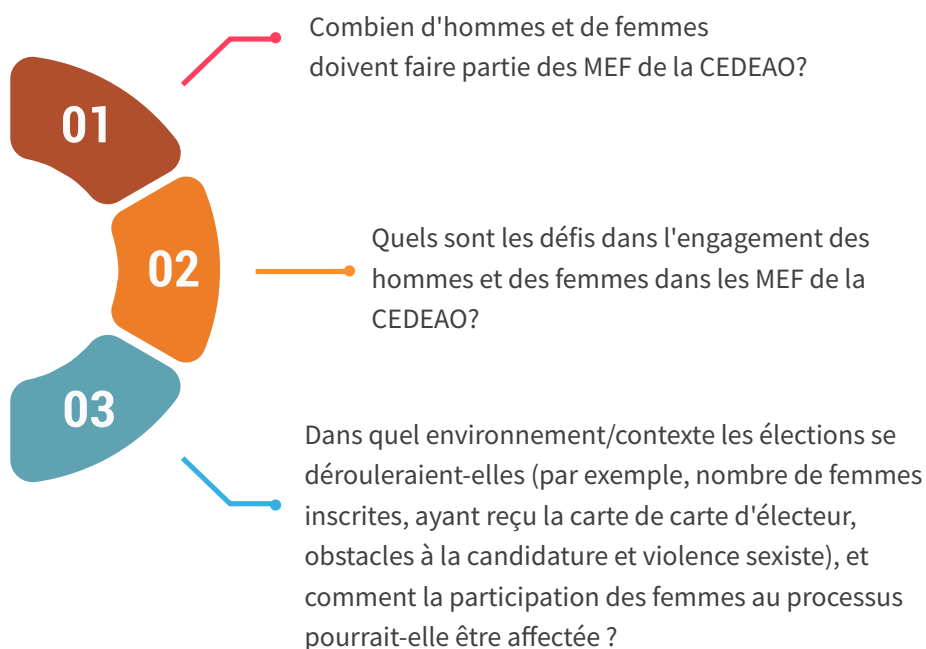
Cette évaluation vise principalement à permettre à la Direction du genre et au PAPS de développer et d'améliorer son orientation stratégique afin de renforcer les résultats et les activités en matière d'égalité des sexes. Quelques recommandations sont formulées, qui pourraient servir d'éléments pour le plan d'action et l'outil de suivi et d'évaluation :

- 1 Les perspectives de genre devraient être assimilées en interne depuis le sommet de la Commission de la CEDEAO et ses dirigeants devraient vraiment croire en l'égalité des sexes, afin que l'intégration du genre devienne progressivement une tendance dominante dans l'organisme régional. La direction de la Commission de la CEDEAO et son personnel devraient être toujours prêts à aller jusqu'au bout de cette conviction pour éviter l'incohérence institutionnelle actuelle.
- 2 La Commission de la CEDEAO doit consacrer des infrastructures et des ressources à l'intégration de la dimension de genre, comme un comité ou un réseau de points focaux sur le genre dans toute l'organisation.
- 3 La Commission de la CEDEAO doit avoir une stratégie et une politique interne en matière de genre. Tous les départements de la Commission doivent désigner une personne chargée de la coordination des questions de genre, faisant de l'intégration du genre une responsabilité partagée par tous les départements si la responsabilité doit être établie et engendrée dans l'ensemble de l'institution. Les personnes de référence en matière de genre dans chaque département doivent suivre une formation sur l'intégration du genre dans la gestion des projets et sur une approche de l'intégration du genre basée sur le cycle électoral. Dans le cas de la DEA, il peut être nécessaire de recruter un spécialiste du genre pour aider le travail de la division. Une autre solution consisterait à détacher une personne de la direction genre auprès de la DAE.
- 4 L'ECONEC doit envisager de prévoir un espace pour l'intégration de la dimension de genre dans sa structure, éventuellement par la création d'un organe regroupant les personnes chargées des questions de genre et/ou les femmes dirigeantes de l'ECONEC. Cet organe pourrait être connu sous le nom de Groupe

de référence sur l'égalité des sexes de la CEONEC. L'article 17 (f) des statuts d'ECONEC propose, entre autres, la création de « départements spécialisés ou de comités ad hoc selon les besoins ». Il est temps que l'ECONEC crée un organe spécialisé pour promouvoir la participation et la représentation politiques des femmes qui soit spécialisé pour promouvoir la participation et la représentation politiques des femmes en Afrique de l'Ouest. La participation à l'Assemblée générale de la CEDEAO-CECONEC pourrait être officiellement de deux représentants/délégués par OGE (un homme et une femme) ayant des droits de vote égaux. Pour des raisons de gestion des coûts et de contraintes financières du réseau CEDEAO/CEONEC, son secrétariat peut prendre en charge la participation d'un des délégués et l'OGE peut prendre en charge le coût de la participation de l'autre, selon un accord de partage des coûts.

5

Les missions d'établissement des faits de la CEDEAO devraient être intégrées dans une perspective de genre. Les questions pertinentes concernant l'intégration du genre dans les missions d'établissement des faits (MEF) de la DAE de la CEDEAO seraient les suivantes :



- 6 L'audit de genre de l'ECONEC, tel que rapporté dans ce rapport de base, fournit une synthèse du niveau d'intégration du genre, mais sa portée est limitée et des recherches supplémentaires sont nécessaires pour fournir une analyse approfondie de ce qui existe dans tous les OGE de la CEDEAO.
- 7 Les questions de genre pourraient toujours faire partie intégrante de toute discussion lors de tout événement de la CEDEAO et de la CEEAC (séminaire, conférence, formation, recherche, etc.).
- 8 Les OGE de la CEDEAO-ECONEC pourraient appliquer un code couleur pour le registre des électeurs qui est fourni dans chaque bureau de vote (par exemple, du papier rose pour la liste des femmes et du papier bleu pour le registre des hommes) et les formulaires de déclaration des résultats pour avoir un espace pour rendre compte de la désagrégation par sexe de la participation des électeurs dans chaque bureau de vote.
- 9 Une formation à la sensibilité au genre pour les secrétariats de la DAE de la CEDEAO et d'ECONEC; la création et le renforcement des structures pour améliorer l'intégration du genre au sein des départements de la Commission de la CEDEAO ; le Département de la communication de la Commission de la CEDEAO a également besoin d'une sensibilisation adéquate aux questions de genre pour promouvoir l'égalité des sexes et les perspectives d'équité dans la production et la diffusion des informations.
- 10 Le déséquilibre en termes de bénéficiaires du renforcement des capacités de la DEA pourrait être corrigé en demandant aux OGE d'envoyer deux personnes et lorsque la DEA a des contraintes financières, il pourrait être demandé à l'OGE de soutenir entièrement ou partiellement l'un des bénéficiaires.
- 11 La DAE de la CEDEAO doit demander explicitement dans sa correspondance aux institutions contributrices et aux États membres des MOECT de la CEDEAO de prendre en compte la représentation égale des sexes dans les équipes représentant les institutions et les pays, ce qui oblige les États parties à

commencer à se pencher également en interne sur les questions de participation et de représentation des femmes dans leurs propres pays.

- 12 Le cadre stratégique pour l'environnement de la CEDEAO doit être largement diffusé dans la région et la sensibilisation à ce sujet doit être faite à chaque occasion par tous les dirigeants et le personnel de la CEDEAO afin que tous les acteurs électoraux, en particulier les partis politiques, soient conscients de leurs rôles. Au cours des missions d'enquête, la DAE de la CEDEAO et ECONEC devraient toujours s'enquérir auprès des dirigeants des partis politiques des progrès réalisés en matière de participation et de représentation politique des femmes et leur rappeler les classements de l'UIP.
- 13 Le spécialiste du genre de chaque MOELT de la CEDEAO doit partager (et si possible, discuter) son rapport avec le département du genre de la Commission de la CEDEAO.
- 14 Le Département genre de la Commission de la CEDEAO doit lancer un projet spécial « genre et partis politiques » similaire à la collaboration « genre et élections » entre la Direction du genre et la DAE. Les partis politiques sont sans doute la partie prenante électorale la plus importante dans la promotion d'une participation et d'une représentation politique juste et équitable des hommes et des femmes. À l'heure où les ressources sont limitées, il serait très stratégique pour la Direction du genre de travailler avec les partis politiques pour obtenir une responsabilisation plutôt qu'avec d'autres parties prenantes.

## 7.0 Références

1. Ananpansah, A (2017) article de fond dans Modern Ghana Supersizing Africa Youth Population, A Blessing or Curse? Publié le 20 mars 2017 consulté le 16 novembre 2018 <https://www.modernghana.com/news/762783/supersizing-africa-youth-population-a-blessing-or-curse.html>
2. Bear, Julia & Woolley, Anita (2011). Le rôle du genre dans la collaboration et la performance des équipes. Revues scientifiques interdisciplinaires. 36. 10.1179/030801811X13013181961473.
3. CEDEAO (2019), Rapport de mission final Élections générales de 2019 en République fédérale du Nigeria Abuja Nigeria
4. Union européenne (2016), Répertoire des normes internationales pour les élections, l'observation des élections et le soutien démocratique, Bruxelles, Belgique.
5. IGI, Culture institutionnelle <https://www.igi-global.com/dictionary/institutional-culture/14795> (Consulté le 24 novembre 2018)
6. Union interparlementaire (2016) Participation des jeunes dans les parlements nationaux 2016 Genève, Suisse
7. KAIPTC, <https://www.kaiptc.org/kaiptc-course/election-management-training/> (Consulté le 16 novembre 2018)
8. Mengistu MM (2016), La quête de l'inclusion des jeunes dans la politique africaine: Tendances, défis et perspectives. J Socialomics 5: 189. doi: 10.41 72/2167-0358. 1000189
9. Massachusetts Institute of Technology (MIT) Sloan School of Management <https://executive.mit.edu/blog/what-makes-a-high-performing-team-the-answer-may-surprise-you#.XKLcXOv7SCR> (consulté le 2 avril 2019)
10. Institut national de statistique (2016), 2015 Rapport statistique sur les femmes et les hommes au Nigeria, Abuja, Nigeria
11. New York Times. [https://www.nytimes.com/2015/01/18/opinion/sunday/why-some-teams-are-smarter-than-others.html?\\_r=0](https://www.nytimes.com/2015/01/18/opinion/sunday/why-some-teams-are-smarter-than-others.html?_r=0) (consulté le 2 avril 2019)

- 
12. OSIWA, AfRO (2017) Manuel des participants à la salle de situation électorale et manuel de mise en œuvre, Dakar, Sénégal
  13. Principes et lignes directrices de la SADC régissant les élections démocratiques (révisés) Adoptés le 20 juillet 2015 Pretoria, République d'Afrique du Sud
  14. Nations Unies, Déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections et Code de conduite pour les observateurs électoraux internationaux. Commémoré le 27 octobre 2005, aux Nations Unies, New York
  15. ONUCEA, UNPY (2010) <https://social.un.org/youthyear/docs/Regional%20Overview%20Youth%20in%20Africa.pdf>

## 8.0 Plan d'action pour l'engagement de la Direction du genre de la CEDEAO avec la DAE et l'ECONEC 2018 - 2020

| No | Lacunes identifiées                                                                         | Actions                                                                                                                                            | Objectifs                                                                                                                                                                                                           | Délai | Résultats                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Remarques |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1  | La haute direction n'est pas au courant de l'existence et des visions du CSGE de la CEDEAO. | Aborder régulièrement la question de l'intégration du genre dans les élections au niveau de l'encadrement supérieur de la Commission de la CEDEAO. | Générer l'engagement du leadership de la Commission de la CEDEAO pour l'intégration du genre dans les élections et s'engager dans le CSGE.<br><br>Développer une politique institutionnelle d'intégration du genre. |       | Les commissaires genre et PAD collaborent pour mettre en place un Comité de coordination du CSGE (GCOC).<br><br>Développer un mandat pour le comité de coordination coprésidé par les commissaires du genre et des affaires politiques.<br><br>La politique institutionnelle de la CEDEAO en matière de genre est élaborée.                                                                     |           |
| 2  | Connaissance insuffisante de la situation actuelle des unités focales de genre de l'OGE     | Réaliser une cartographie de l'intégration de la dimension de genre dans les OGE.                                                                  | Identifier les défis et promouvoir les bonnes pratiques des OGE en matière d'intégration de la dimension de genre.                                                                                                  |       | Validation du rapport d'étude par les personnes focales de genre de l'OGE.<br><br>Renforcement des capacités sur la mise en œuvre des dispositions du CSGE.<br><br>Produire et diffuser le rapport d'enquête.<br><br>Projet de soutien pour les OGE identifiés qui organisent des élections en 2019 & 2020 sur le genre et les élections ; développer un mécanisme de rapport des OGE à la DAE. |           |



|   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |
|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| 3 | DAE & ECONEC ont une capacité limitée d'intégration de la dimension de genre, comme en témoignent leurs activités et leurs rapports.                                                                                                                                                                                                                                                                           | Renforcer les capacités de la DEA de la CEDEAO et celles du secrétariat de l'ECONEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Doter la DAE et le secrétariat de l'ECONEC de ressources techniques et humaines.                                                                                                                                                  | Formation sur l'égalité des sexes organisée pour la DEA et le secrétariat de l'ECONEC.<br><br>Recrutement d'un spécialiste du genre<br><br>Désigner une personne de référence pour les questions de genre au sein du secrétariat de la DEA et de l'ECONEC et mettre en place une formation spécialisée et un mentorat.<br><br>Formation du personnel des secrétariats de la DAE et ECONEC en tant que facilitateurs BRIDGE. |  |
| 4 | Tous les organes d'administration des élections de l'ECONEC n'ont pas intégré la question du genre dans leurs plans stratégiques, leur politique de genre ou leur plan d'action en la matière.<br><br>Tous les OGE membres de l'ECONEC ne disposent pas d'une personne ou d'une unité de coordination en matière de genre et il n'existe pas de réseau de partage d'expériences sur le genre et les élections. | Plaider pour la nomination de personnes chargées de la coordination des questions de genre Établir ou renforcer les unités de genre.<br><br>Créer un groupe de référence ECONEC sur le genre (EGRG) et un cahier des charges pour combler les lacunes.<br><br>Encourager l'intégration de la dimension de genre dans le plan stratégique de l'OGE et le développement d'une politique de genre | Promouvoir l'intégration de la dimension de genre au sein des organes d'administration des élections d'ECONEC et dans toutes leurs activités, et offrir la possibilité de partager des expériences sur le genre et les élections. | Existence de personnes/unités chargées des questions de genre dans tous les OGE de la CEONEC.<br><br>Création d'un groupe de référence ECONEC.<br><br>Termes de référence élaborés par la DAE, le secrétariat de l'ECONEC et l'EGRG.<br><br>Existence d'une politique/plan d'action en matière de genre                                                                                                                     |  |

|   |                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                        |
|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 5 | Les statuts de l'ECONEC ne contiennent pas de dispositions relatives à l'égalité des sexes et, jusqu'à présent, les activités sont muettes sur les perspectives de genre.                   | Intégrer le genre dans les activités conjointes ou séparées de la Commission de la CEDEAO et de l'ECONEC (séminaire, conférence, formation, recherche, missions, etc.)                                                                                                           | Institutionnaliser les perspectives de genre dans le statut de l'ECONEC et renforcer l'intégration du genre au niveau de la DAE de la Commission de la CEDEAO.                                                                                                | <p>L'Assemblée générale de l'ECONEC adopte le CSGE de la CEDEAO ;</p> <p>Les statuts de l'ECONEC sont révisés pour intégrer la perspective de genre dans ses objectifs.</p> <p>Les activités de la DAE intègrent la perspective de genre dans ses activités.</p>  | En collaboration avec ECONEC                                                                                                           |
| 6 | Il n'existe pas d'obligations régionales et tous les États de la CEDEAO n'ont pas d'obligations statutaires ou contraignantes pour les partis politiques en matière d'intégration du genre. | L'initiative « genre et partis politiques » pour plaider auprès des plateformes de dialogue des partis politiques, des législations nationales et du Parlement de la CEDEAO pour une représentation politique équilibrée entre les sexes en 2019 - 2020.                         | Obtenir le soutien des plateformes de dialogue des partis politiques, des législations nationales et du Parlement de la CEDEAO pour l'adoption de projets de loi nationaux sur l'action d'affirmation et/ou de quotas volontaires.                            | PAD de la CEDEAO et directeur du genre soutient/initiatives de plaidoyer dans les pays qui organisent des élections en 2019-2020 et l'action de discrimination positive en faveur du genre, est menée en collaboration avec ECONEC.                               |                                                                                                                                        |
| 7 | Pas de composition équilibrée entre les sexes au sein de la MOECT et de la MOELT, et une attention limitée aux questions de genre dans les rapports/déclarations d'observation.             | Initier un plaidoyer auprès des États membres de la CEDEAO pour une représentation équilibrée des sexes au sein de la MOECT lors des élections de 2019 à 2020.<br><br>Les rapports des observateurs de la CEDEAO doivent mettre l'accent sur les questions relatives aux femmes. | <p>Faire prendre conscience de la nécessité de soutenir la participation des femmes et des hommes aux activités électorales.</p> <p>Mettre en évidence la manière dont les processus électoraux ont entravé ou renforcé les droits électoraux des femmes.</p> | <p>Composition équilibrée entre les sexes des MOECT et MOELT de la CEDEAO.</p> <p>Plus grande insistance sur les questions relatives aux femmes dans les rapports des observateurs et plus d'analyses sur les droits électoraux des femmes mises en évidence.</p> | La DAE doit mettre en place un mécanisme de responsabilité pour l'intégration de la dimension de genre et l'établissement de rapports. |



## Annexe 1

### La liste des experts à la réunion de validation finale du rapport et du plan d'action sur l'intégration du genre dans les élections, qui s'est tenue à Accra, au Ghana, du 6 au 7 mai 2019

| No. | Name                                              | Position                                                                          |
|-----|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| 1.  | M <sup>me</sup> Noëlie Apithy                     | Secrétaire exécutive permanente, CENA, <i>Bénin</i>                               |
| 2.  | M <sup>me</sup> Maria Do Rosario LOPES            | Présidente de la Commission nationale                                             |
| 3.  | Me Amlan Victoire ALLEY                           | Directeur des affaires juridiques, CEI <i>Côte d'Ivoire</i>                       |
| 4.  | M <sup>me</sup> Abigail Dentaa Amponsah Nutakor   | Point focal genre, INEC, <i>Ghana</i>                                             |
| 5.  | M <sup>me</sup> Blessing Ifeatu Obiageli OBIDEGWU | Cheffe de la division genre, INEC, <i>Nigeria</i>                                 |
| 6.  | M. Theophilus Dowetin                             | Consultant indépendant, <i>Ghana</i>                                              |
| 7.  | M. Paul Ejime                                     | Consultant indépendant en communication, <i>Nigeria</i>                           |
| 8.  | M <sup>me</sup> Antoinette Mbrou                  | Consultante indépendante, <i>Togo</i>                                             |
| 9.  | Dr Sintiki Tarfa Ugbe                             | Directrice, Genre, Jeunesse, OSC & Contrôle de la drogue, Commission de la CEDEAO |
| 10. | M. Luther Barou                                   | Chargé de programme, Opérations, PAPs,                                            |
| 11. | M. Abdoul Raouf Salami                            | Chargé de programme, ECONEC                                                       |
| 12. | M <sup>me</sup> Mariam Toure                      | Assistant programme, ECONEC                                                       |
| 13. | M <sup>me</sup> Maryam Tukur                      | Chargée de recherche, Division d'assistance électorale                            |
| 14. | TURATSINZE Juvénal                                | UE-PSS                                                                            |
| 15. | Gloria Ugwunze                                    | UE-PSS                                                                            |
|     |                                                   |                                                                                   |

## Annexe 2

### **Communiqué de la réunion des ministres du genre et de la condition féminine de la CEDEAO tenue le 10 février 2017 à Abidjan, en Côte d'Ivoire**

Nous, ministres du Genre et de la Condition féminine des 15 États membres de la CEDEAO, à savoir la République du Bénin, la République du Burkina Faso, la République du Cap-Vert, la République de Côte d'Ivoire, la République de Gambie, la République du Ghana, la République de Guinée, la République de Guinée-Bissau, la République du Liberia, la République du Mali, la République du Niger, la Commission de la CEDEAO, en collaboration avec le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire,

Notre objectif principal étant de tracer les actions prioritaires à considérer dans la mise en œuvre de l'Acte additionnel en relation avec les objectifs de développement durable (ODD) et l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;

Préoccupés par l'escalade du terrorisme violent, le conservatisme, les défis économiques et environnementaux et l'instabilité politique dans certains États membres et son impact sur la sécurité humaine des femmes et des hommes dans l'espace CEDEAO ;

Considérant que les femmes et les filles sont encore très peu représentées dans les instances politiques, les administrations et les structures nationales de la région ouest-africaine ;

Préoccupés par le fait que, malgré les efforts déployés par nos États membres, les femmes sont toujours tenues à l'écart du contrôle réel des facteurs de production et des revenus qui en découlent ;

Rappelant que les femmes sont encore confinées dans leur statut matrimonial aux tâches dites traditionnelles de soins et se heurtent à un faible accès à la terre, aux équipements, aux prêts et aux parcelles aménagées malgré les réformes foncières ;



Préoccupée par la reconnaissance très timide de la violence fondée sur le sexe dans les zones de conflit, malgré l'existence de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies et des résolutions ultérieures, ainsi que la formulation et la mise en œuvre par la plupart des pays de la région de plans d'action nationaux sur la résolution 1325 et de politiques nationales en matière d'égalité des sexes;

Considérant les énormes défis à relever en matière de mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières pour la prise en charge holistique des questions de santé de la reproduction, malgré le soutien apporté par la CEDEAO aux femmes et filles souffrant de fistules obstétricales depuis 2010;

Considérant l'article 63 du Traité révisé de la CEDEAO qui prône la transformation de l'Afrique de l'Ouest en une région sans frontières où les hommes et les femmes peuvent bénéficier de l'égalité des chances et utiliser durablement les énormes ressources de la région;

Considérant la VISION 2020 qui stipule le passage d'une CEDEAO des États à une CEDEAO des Peuples;

Satisfaits des engagements pris par les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO à travers la VISION 2020 pour que toutes les femmes et tous les hommes de la Communauté de la CEDEAO puissent vivre dans la dignité en respectant tous les droits humains, et en ouvrant des opportunités pour tous;

Convaincus que la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas seulement une question de droits humains, mais une condition essentielle du développement durable;

Considérant les priorités des États membres de la CEDEAO pour la mise en œuvre de la feuille de route de l'Acte additionnel pour le développement durable dans l'espace CEDEAO;



Nous invitons le Conseil des ministres de la CEDEAO à s'approprier la feuille de route pour la mise en œuvre de l'Acte additionnel relatif à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO ;

Nous demandons par la présente à la Commission de la CEDEAO et au Conseil des ministres de la CEDEAO de prendre les dispositions appropriées pour que le ministre du Genre et des Affaires féminines du pays dont le président est le président en exercice de la CEDEAO, de mettre à jour les chefs d'État sur la situation du genre dans la région de la CEDEAO à chaque Sommet des chefs d'État et de gouvernement ;

Nous appelons par la présente les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO à redoubler d'efforts pour établir et promouvoir un environnement favorable à la réalisation de l'équité et de l'égalité des sexes dans la région de la CEDEAO ;

Nous encourageons la CEDEAO à mettre en place un système d'examen annuel des progrès, des obstacles et des défis de l'égalité des sexes au sein de la CEDEAO.

Nous nous engageons par la présente à mettre en œuvre :

- La feuille de route pour la mise en œuvre de l'Acte additionnel relatif à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour un développement durable dans l'espace CEDEAO ;
- Le plan d'action régional de la CEDEAO pour la lutte contre la fistule obstétricale en Afrique de l'Ouest ;
- Le Cadre d'orientation stratégique de la CEDEAO sur le genre et les élections et son plan d'action ;
- Le plan d'action 2017-2020 de la composante Femmes, Paix et Sécurité du Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO ;

Nous nous engageons également à favoriser la coopération entre les mécanismes nationaux pour le genre et le Département des affaires sociales et du genre de la Commission de la CEDEAO.



La présidente de la réunion périodique des ministres du Genre et  
de la Condition féminine des États membres de la CEDEAO.

***Fait à Abidjan ce 10e jour du mois de février 2017.***





ECOWAS COMMISSION  
COMMISSION DE LA CEDEAO  
COMISSÃO DA CEDEAO

## Promouvoir la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest

### Commission de la CEDEAO

101, Croissant Yakubu Gowon,  
District d'Asokoro P.M.B. 401  
Abuja, Nigéria

### Fonds pour la paix de la CEDEAO

 [www.peacefund.projects.ecowas.int](http://www.peacefund.projects.ecowas.int)

 [peacefund@ecowas.int](mailto:peacefund@ecowas.int)

 ECOWAS Peace Fund

 [ecowaspeacefund](https://www.instagram.com/ecowaspeacefund)

Cette publication a été cofinancée par l'Union européenne et le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ). Son contenu relève de la seule responsabilité de la CEDEAO et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'Union européenne ou du BMZ.

 [@ecowas\\_cedeao](https://twitter.com/ecowas_cedeao)  [Ecowas\\_Cedeao](https://www.facebook.com/Ecowas_Cedeao) [www.ecowas.int](http://www.ecowas.int)  [ecowas\\_cedeao](https://www.youtube.com/ecowas_cedeao)  [ecowas\\_cedeao](https://plus.google.com/ecowas_cedeao)

